



OBSERVATOIRE DE **L'EAU POTABLE** EN ILLE-ET-VILAINE

Rapport annuel

des services

PRODUCTEURS ET DISTRIBUTEURS



Édition 2026 - Données 2024





Le rapport annuel des services d'eau potable en Ille-et-Vilaine

Chaque année, le SMG Eau 35 établit une photographie du service d'eau potable sur l'Ille-et-Vilaine, décrivant son organisation, le patrimoine, ainsi que les performances des systèmes de production et de distribution de l'eau.

Cette synthèse permet une vision d'ensemble sur le département, propice aux débats sur les problématiques de l'eau.

Elle constitue également un outil de transparence pour les acteurs de l'eau et les citoyens quant au service public de l'eau sur le département.

LE CONTENU DU RAPPORT ANNUEL

- Les caractéristiques des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable
- Les données techniques sur :
 - les ressources en eau du département
 - les volumes d'eau mobilisés
 - la performance des réseaux
- La gestion patrimoniale et financière des collectivités de l'eau
- Les prix de l'eau observés sur le département
- La solidarité

DONNÉES EXPLOITÉES

Les données concernant l'exercice 2024 ont été recueillies dans les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) des collectivités, réalisés pour la plupart par le SMG Eau 35.

La majeure partie des données brutes est disponible sur le site national www.services.eaufrance.fr.



édito

© Thomas Crabot



Comme chaque année, le SMG Eau 35 rassemble et analyse les données relatives à l'eau potable en Ile-et-Vilaine dans le cadre du rapport annuel de l'Observatoire de l'eau. Ce travail permet de mieux comprendre les évolutions du territoire, d'en suivre les dynamiques et d'éclairer les décisions des collectivités.

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité des tendances démographiques observées les années précédentes, avec une croissance d'environ 10 000 habitants par an, portant la population à 1 123 500 habitants.

Cette dynamique démographique s'accompagne d'une hausse modérée de la consommation d'eau potable, qui atteint 53,58 millions de m³, soit une progression de +0,61 % par rapport à 2023.

La mise en service de l'Aqueduc Vilaine Atlantique en 2024 conduit à une hausse des imports atteignant 5,40 Mm³ (+24,3 %). Cette nouvelle interconnexion a permis d'alimenter de nouveaux abonnés tout en préservant les ressources du département, avec des prélèvements en baisse de 0,40 %. Elle améliore la sécurisation de l'alimentation en eau potable et renforce la solidarité entre les territoires.

Les performances du service demeurent solides, avec un rendement de réseau de 87,7 %, nettement supérieur à la moyenne nationale de 79,2 %*.

Enfin, le prix de l'eau entre 2024 et 2025 confirme une tendance à la hausse. Le prix moyen départemental s'établit à 2,68 €/m³, au-dessus de la moyenne nationale (2,50 €/m³*) en 2024. Cette évolution concerne l'ensemble du territoire, 27 % des usagers paient désormais plus de 3 €/m³, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ contre 22% en 2024.

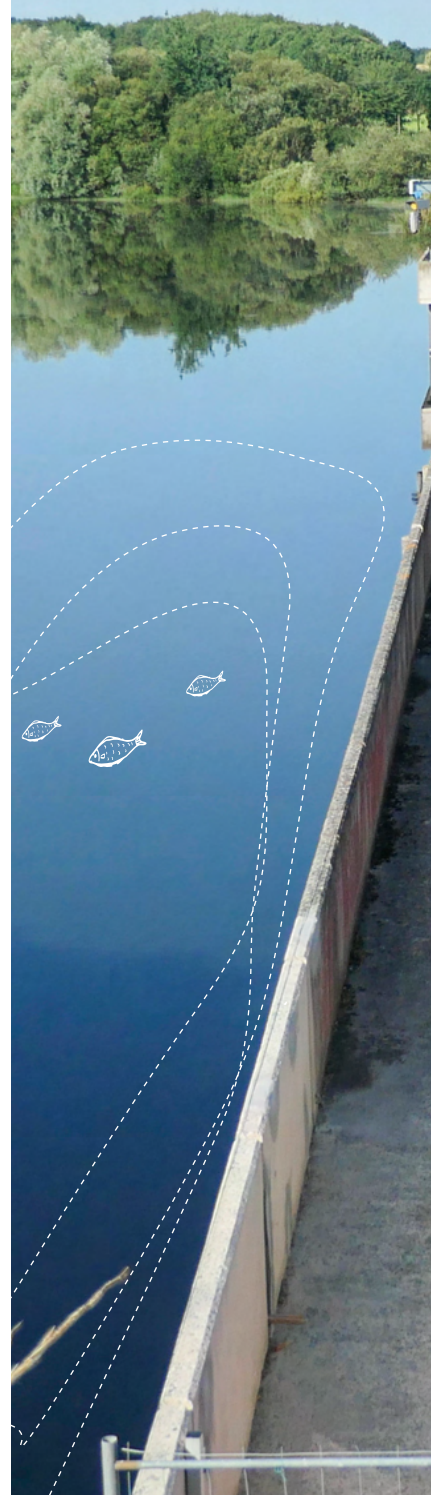
Dans un contexte de changement climatique et de tensions croissantes sur la ressource, ces résultats traduisent à la fois la solidité du service public de l'eau en Ile-et-Vilaine et la nécessité de poursuivre, collectivement, les efforts engagés pour en garantir la durabilité.

À l'occasion de ce dernier éditorial en tant que président du SMG Eau 35, je souhaite saluer l'engagement constant des collectivités, des partenaires et des équipes mobilisées au quotidien au service de l'eau et des habitants du territoire.

Je vous souhaite une excellente lecture.

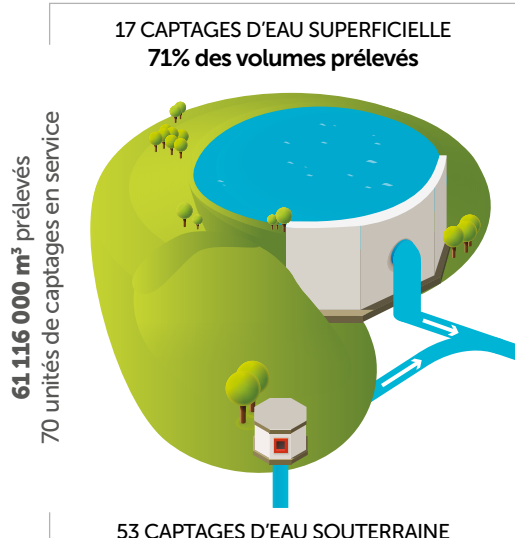
**Le Président du SMG Eau 35,
Joseph BOIVENT**

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2026, données 2024.



L'eau potable en 2024

PRÉLÈVEMENT DE L'EAU • page 12



100% des volumes prélevés sont protégés par un périmètre de protection

• page 18

L'ORGANISATION TERRITORIALE

• page 6

PRODUCTION D'EAU

● 58 usines de potabilisation

57 976 000 m³ produits

100% des analyses bactériologiques conformes

99,7% des analyses physico-chimiques conformes

ÉCHANGES D'EAU INTRA-DÉPARTEMENTAL

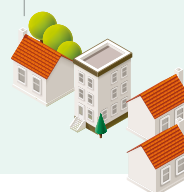
• page 14

● 5 399 000 m³ importés

● 62 620 000 m³ mis en distribution

● 755 000 m³ exportés

LES ÉCHANGES D'EAU AVEC LES DÉPARTEMENTS VOISINS



DISTRIBUTION DE L'EAU

• page 20

PERFORMANCES DES RÉSEAUX

• page 24

12,3% de pertes d'eau (7 789 000 m³)

● 87,7% de rendement RPQS

GESTION PATRIMONIALE

• page 28

Taux de renouvellement : 1,09%/an

● 18 100 km de canalisation

53 584 000 m³ de volumes consommés

● POPULATION DESSERVIE :

1 123 500 habitants

558 000 abonnés

● CONSOMMATION PAR HABITANT :

131 L/habitant/jour

99,9% des analyses bactériologiques conformes

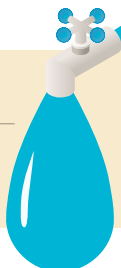
99,9% des analyses physico-chimiques conformes

LE PRIX DE L'EAU

• page 32

Prix moyen de l'eau : 2,68€/m³

LÉGÈRE AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU EN ILLE-ET-VILAINE



Sommaire

Introduction	2
Synthèse	4

L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

PAGE 6	L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable	6
	La taille des collectivités de l'eau potable	8
	Les compétences des services d'eau potable	9
	Les modes de gestion des services d'eau potable	10

LES RESSOURCES EN EAU

PAGE 12	Les prélèvements d'eau dans le département	12
	Les productions et les échanges d'eau	14
	La qualité des eaux brutes	16
	Le bilan de la qualité de l'eau produite et distribuée	18
	La protection de la ressource	18

LES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE

PAGE 20	La population desservie	20
	Les volumes consommés	20
	L'analyse des consommations sur les territoires des adhérents du SMG Eau 35	22
	Le suivi des objectifs du Schéma Départemental AEP	23

LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

PAGE 24	Le rendement	24
	Les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés	25
	Les performances des collectivités distributrices	26

LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

PAGE 28	Le linéaire de réseaux	28
	La connaissance du réseaux	28
	Le taux annuel moyen de renouvellement du réseau en Ille-et-Vilaine	29
	La gestion patrimoniale	30
	Le financement des investissements	30

LE PRIX DE L'EAU POTABLE

PAGE 31	Que recouvre le prix de l'eau ?	31
	L'analyse des prix de l'eau potable sur le département	32
	L'évolution du prix de l'eau potable en Ille-et-Vilaine	34

AGIR ENSEMBLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION FRAGILE

PAGE 35		
----------------	--	--



L'organisation des services d'eau potable en 2024

L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable

La mise en œuvre de la Loi NOTRe avec le transfert de la compétence eau potable aux intercommunalités a bouleversé l'organisation départementale à 3 niveaux (distribution, production et sécurisation). Le nombre de collectivités productrices et distributrices a diminué avec une quinzaine de collectivités en moins à partir de 2020.

Ainsi au 1^{er} janvier 2024, 8 collectivités de l'eau potable adhèrent au SMG Eau 35 :

SONT PRÉSENTS:

Eau du Pays de Fougères,
Eau des Portes de Bretagne,
SMP Ouest35,
Eau du Pays de Saint-Malo,
La Collectivité Eau du Bassin Rennais,
La Communauté de Communes Bretagne Romantique,
La Communauté de Communes St Meen – Montauban,
Eau de la Forêt du Theil

Le SMG Eau 35 regroupe tous les services d'eau potable d'Ille-et-Vilaine ainsi que le Conseil Départemental.

SYNDICAT MIXTE DE GESTION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE L'ILLE-ET-VILAINE (SMG EAU 35)

a pour principale mission la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du département tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Cette mission se décline à travers 3 axes :

AXE 1

SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Réalisation et suivi du schéma départemental
-
Financement et assistance technique des travaux
-
Étude, réalisation et gestion financière des canalisations d'intérêt départemental.
-
Organe de concertation

AXE 2

PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

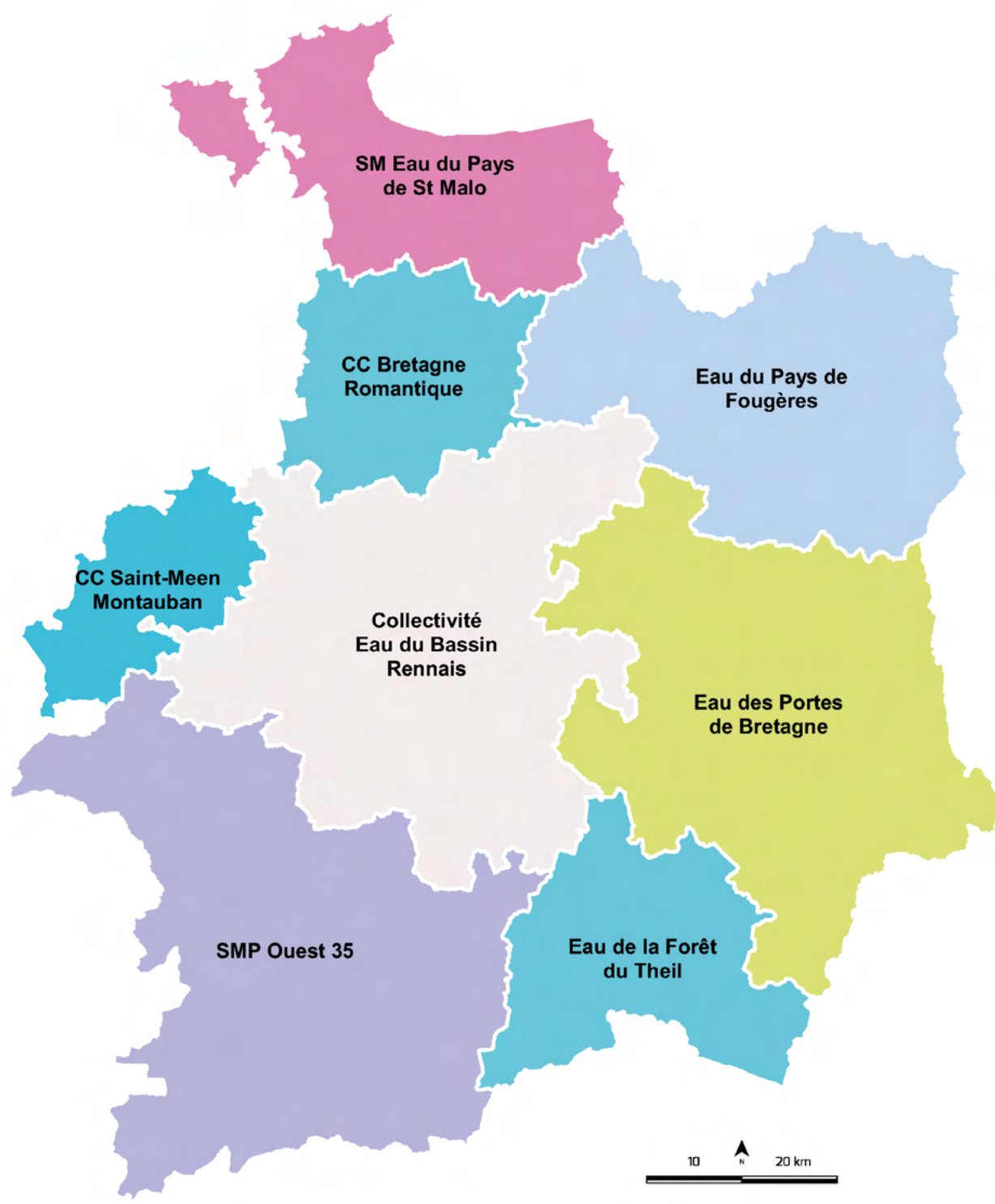
Financement et assistance technique pour :
• La mise en place et le suivi des périmètres de protection
• La démarche « captages prioritaires ».
-
Financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau
-
Animation des producteurs d'eau pour une gestion optimisée de la ressource
-
Amélioration de la gestion des ressources souterraines

AXE 3

ANIMATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU POTABLE

Réalisation du RPQS des collectivités
-
Synthèses annuelles et thématiques
-
Veille juridique
-
Représentation des collectivités de l'eau auprès des partenaires
-
Analyse des consommations et des prix de l'eau
-
Économies d'eau

L'organisation territoriale de l'eau potable en Ile-et-Vilaine



 Collectivités adhérentes au SMG Eau 35
Limite de l'exercice de la compétence «Eau potable»

Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2024) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2025

La loi NOTRE, avec la prise de compétence eau potable par la majorité des intercommunalités, a conduit depuis 2020 à des bouleversements continus dans l'organisation historique. Cette organisation ne bouge pas en 2024 et est restée stable jusqu'en 2025.



L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE EN 2024

La taille des collectivités distributrices de l'eau potable

Sur les 21 collectivités distributrices, 16 sont des structures intercommunales et desservent 92% des habitants. La taille moyenne des collectivités est de 53 500 habitants. La Collectivité Eau du Bassin Rennais dessert 49,7 % de la population du département.

Les collectivités productrices et distributrices de l'eau potable

23

collectivités

exercent tout ou une partie
de la compétence eau potable.

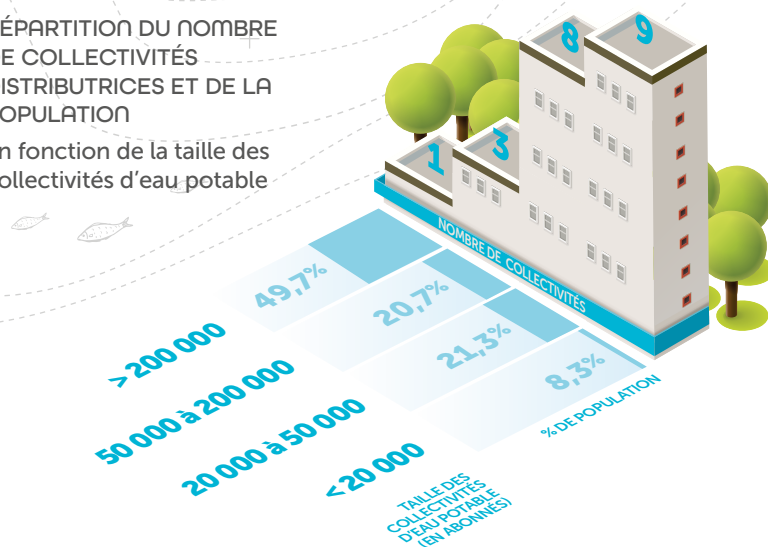
Elles étaient

41 en 2019,

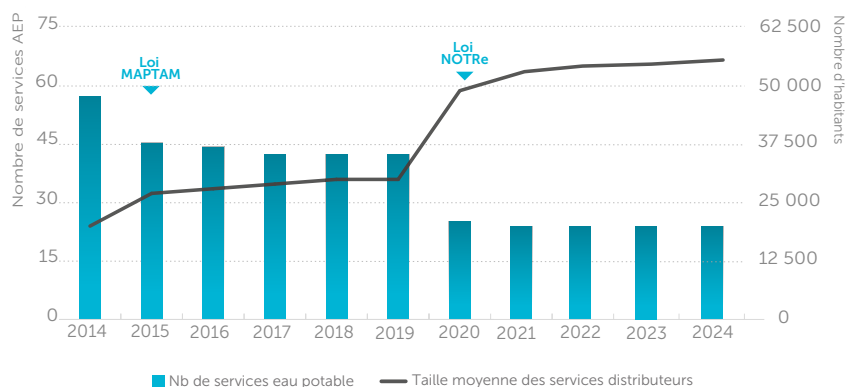
56 en 2014

RÉPARTITION DU NOMBRE DE COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES ET DE LA POPULATION

en fonction de la taille des
collectivités d'eau potable



ÉVOLUTION DES SERVICES EAU POTABLE PRODUCTEURS ET DISTRIBUTEURS



Loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), 2 lois sur l'organisation territoriale qui ont amené, à ce jour, **à diviser par deux le nombre de collectivités de l'eau en Ile-et-Vilaine.**



Les compétences des services d'eau potable en Ille-et-Vilaine

4 de nos adhérents assurent la totalité de la compétence eau potable sur leur territoire : les Communautés de communes de Bretagne Romantique et de St-Méen Montauban, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Eau de la Forêt du Theil.

Pour les 4 autres adhérents, la compétence est partagée :

- Eau du Pays de Fougères et Eau des Portes de Bretagne exercent la compétence production en totalité et la distribution sur une partie de leur territoire. Une ou plusieurs collectivités assurent la distribution sur le territoire restant.
- Eau du Pays de Saint-Malo s'occupe uniquement de la production sur l'ensemble de son territoire. La distribution est assurée par ses propres adhérents.
- Pour le SMP Ouest 35, la compétence production est partagée avec ses adhérents. Ces derniers assurent seuls la compétence distribution.

COMPÉTENCES DES ADHÉRENTS SMG EAU 35

- Producteur en totalité / Distributeur en totalité
- Producteur en totalité / Distributeur partiel
- Producteur en totalité
- Producteur partiel



- Collectivité de base
- Adhérent SMG Eau 35
- Limite de l'exercice de la compétence «Eau potable»

Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2024) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2026

Poursuite des évolutions en 2025 et 2026 liées à l'application de la Loi NOTRe

En 2025, les limites des territoires et les compétences des services d'eau potable ne changent pas.

En 2026, la dissolution du SME de la Forêt de Paimpont, au 31 décembre 2025, conduit à l'intégration de la CC de Brocéliande dans la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Les autres communes du syndicat de la Forêt de Paimpont sont reprises par leur Communauté respective, CC St Méen-Montauban et Vallons de Haute Bretagne Communauté.

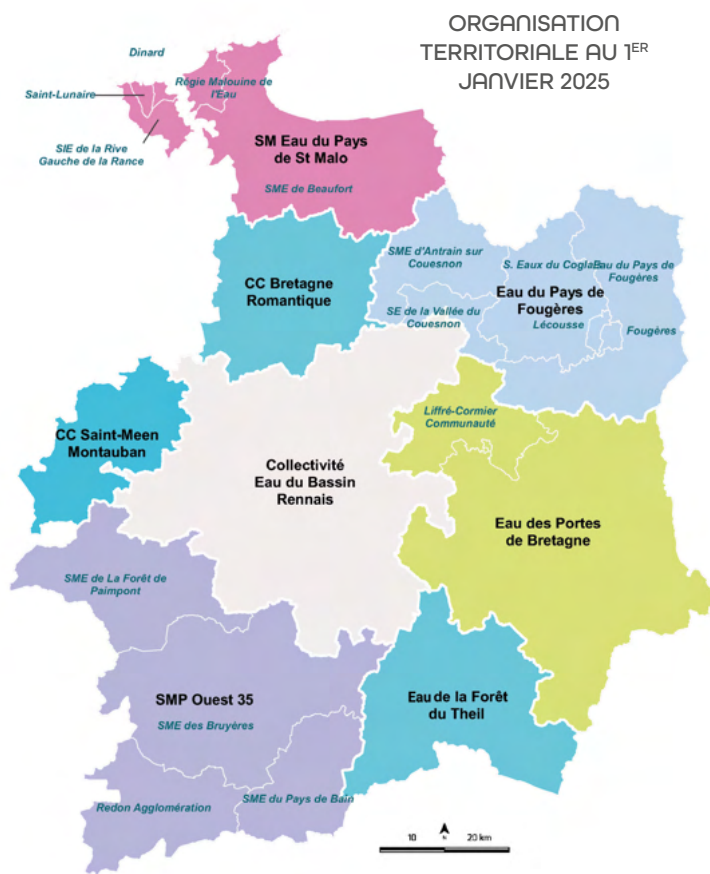
Le SME de la Vallée de Couesnon se dissout au 31 décembre 2025, l'ensemble des communes adhère à Eau du Pays de Fougères.

La loi n°2025-327 du 11 avril 2025 met fin à l'obligation faite aux communes de transférer aux EPCI la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2026. A ce jour, en Ille-et-Vilaine, 3 communautés de communes n'ont pas intégré cette compétence dans leur statut.

Cependant, la réflexion sur le regroupement des services d'eau se poursuit en Ille-et-Vilaine.

Le SME d'Antrain a délibéré pour une adhésion de ces communes au 1^{er} janvier 2027 à Eau du Pays de Fougères. Une approche avec Fougères Agglomération est en cours pour l'intégration des communes de Fougères et Lécousse à Eau du Pays de Fougères.

Le SMP Ouest 35 étudie différents scénarios d'évolution dont la prise de compétence production et distribution sur la totalité de son territoire.



- Adhérents au SMG Eau 35
- Limite de l'exercice de la compétence «Eau Potable»

Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2024) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2026



L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE EN 2024

Les modes de gestion des services d'eau potable

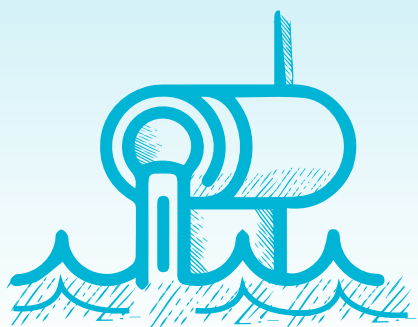
Les modes de gestion utilisés dans le département sont les suivants :

(La répartition porte sur le % d'habitants desservis pour la compétence distribution)

LA RÉGIE

LA STRUCTURE COMPÉTENTE EXPLOITE ELLE-MÊME SON SERVICE AVEC SON PERSONNEL.

Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion de la clientèle. Elle peut avoir recours à des prestataires de services privés pour certaines missions.

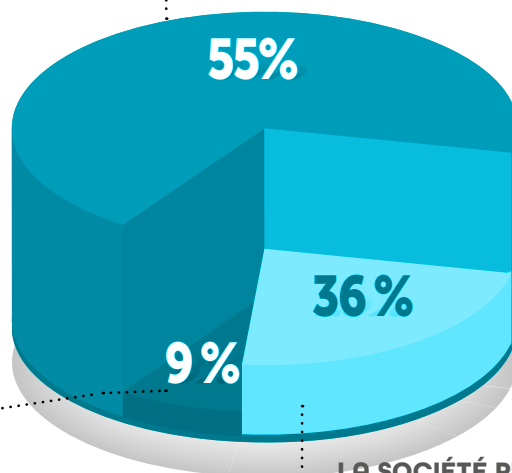


LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC (AFFERMAGE)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE ENTREPRISE PRIVÉE.

La collectivité est propriétaire des ouvrages de production et distribution. Elle confie contractuellement la gestion du service à une entreprise qui exploite les ouvrages déjà réalisés et assure toutes les charges du service.

La durée moyenne des contrats de délégation se stabilise désormais autour de 10 ans alors qu'en 2005 la durée moyenne d'un contrat était de 16 ans. (La durée des contrats varie entre 5 et 12 ans)



LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC À UNE SOCIÉTÉ ANONYME DE DROIT PRIVÉ AU CAPITAL 100 % PUBLIC.

Une SPL se crée entre plusieurs collectivités qui en deviennent actionnaires. Sa gouvernance est exercée par des élus désignés par les instances délibérantes des actionnaires.

Elle se voit confier, par relation contractuelle, l'exploitation du service d'eau potable. Les collectivités restent propriétaires de leurs ouvrages.

Les changements de modes de gestion au 1er janvier 2024

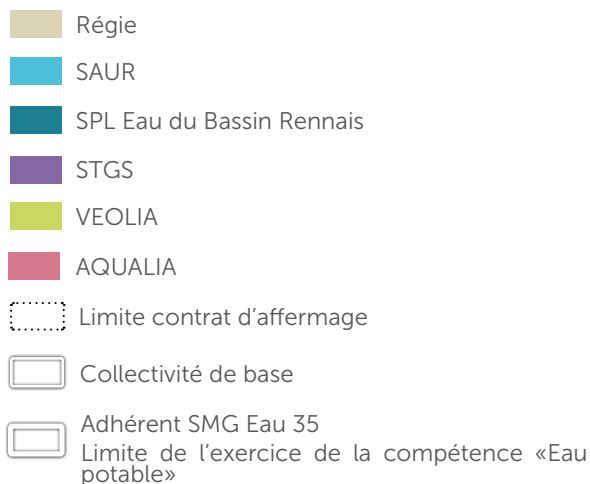
■ Le SME de Beaufort géré par VEOLIA signe, au 1er janvier 2024 un nouveau contrat avec VEOLIA pour 6 ans.

■ Les 2 contrats de SAUR (secteur Est et Ouest) sur la CC de Bretagne Romantique fusionnent.

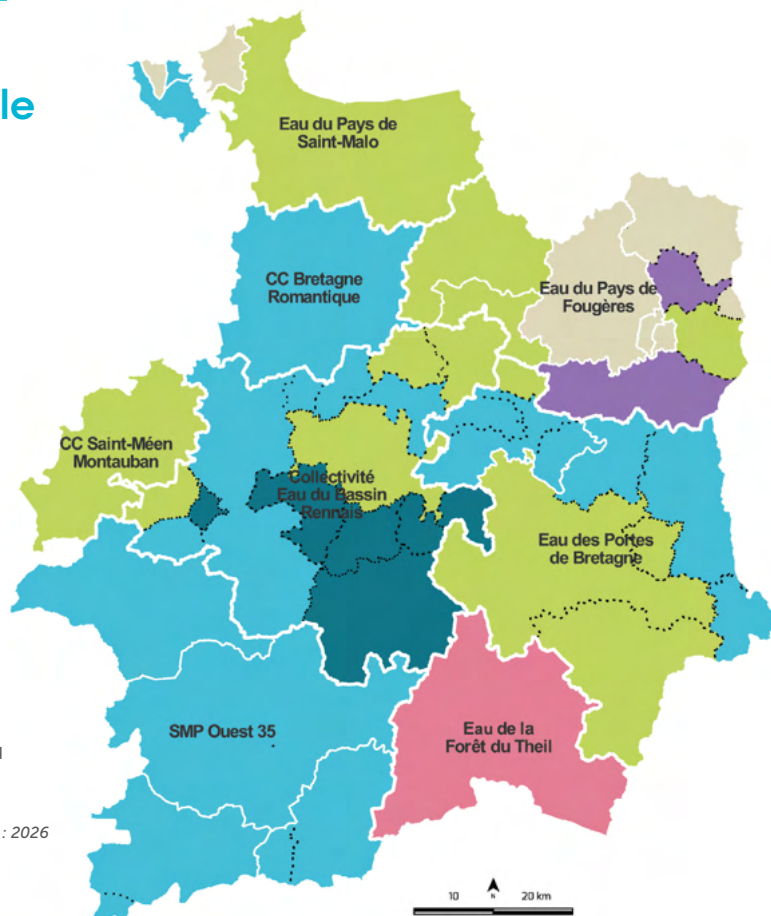


Distribution de l'eau potable en Ile-et-Vilaine

LES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



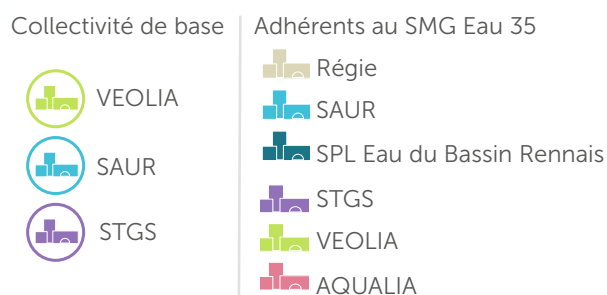
Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2024) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2026



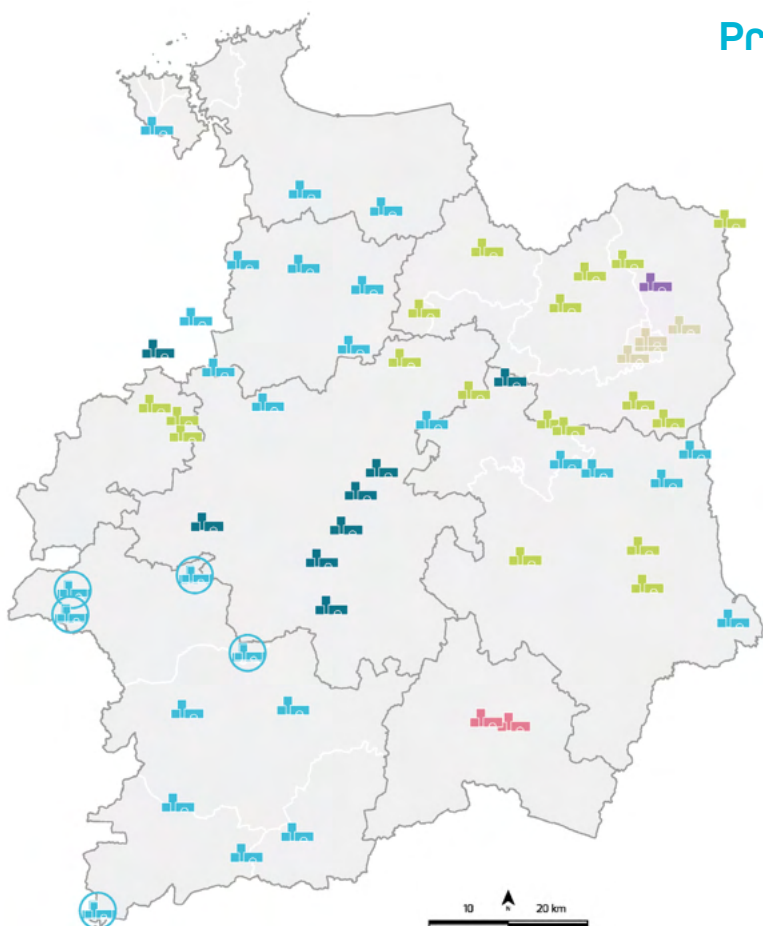
Production de l'eau potable en Ile-et-Vilaine

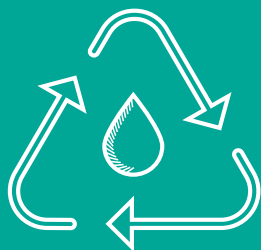
L'affermage (Concession) n'est plus le seul mode de gestion pour les ouvrages de production. Certaines collectivités se tournent vers des prestations de services à durée plus courte.

LES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (EN SERVICE)



Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2024) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2026





En 2024 on compte 126 ouvrages de prélèvement exploités par les services publics d'eau potable d'Ille-et-Vilaine. 106 ouvrages souterrains (Puits, forage, drains) et 20 ouvrages superficiels (prise d'eau en retenue, au fil de l'eau, en carrière), ce qui correspond à 72 unités de captages dont 70 en activité.

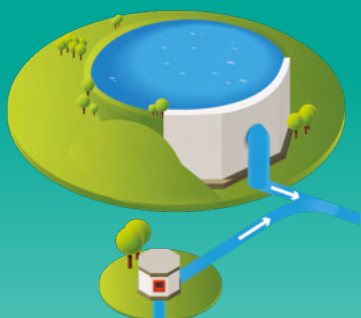


DÉFINITION

Unité de captage : un ou plusieurs ouvrages de prélèvement (quelques soit sa nature souterrains et/ou superficiels) regroupés au sein d'un même périmètre de protection.

17 UNITÉS DE CAPTAGES D'EAU SUPERFICIELLE

43 325 000 M³ (70,9%) DE VOLUMES PRÉLEVÉS



53 UNITÉS DE CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINE

17 791 000 M³ (29,1%) DE VOLUMES PRÉLEVÉS

Les ressources en eau en 2024

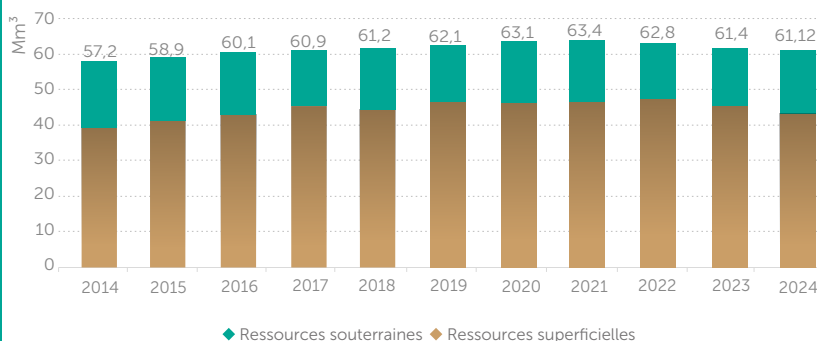
Les prélèvements d'eau pour le département

Les collectivités d'Ille-et-Vilaine prélèvent **61,12 millions de m³** dans le milieu naturel, dont :

- 57 % sur le bassin versant de la Vilaine (49% en 2023),
- 14 % sur le bassin versant de la Rance/Frémur (23% en 2023),
- 21 % sur le bassin versant du Couesnon (20% en 2023),
- 7 % sur les bassins versants côtiers (6% en 2023).

L'année 2024 est marquée par l'arrêt, pour travaux, de l'usine de Rophémel alimentée par la Rance. Il est responsable de la baisse des prélèvements sur le bassin versant de la Rance (-39% soit 5,7Mm³) et conduit à des prélèvements plus importants sur les autres bassins versants et notamment sur le bassin de la Vilaine (+15% soit 4,5Mm³)

ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

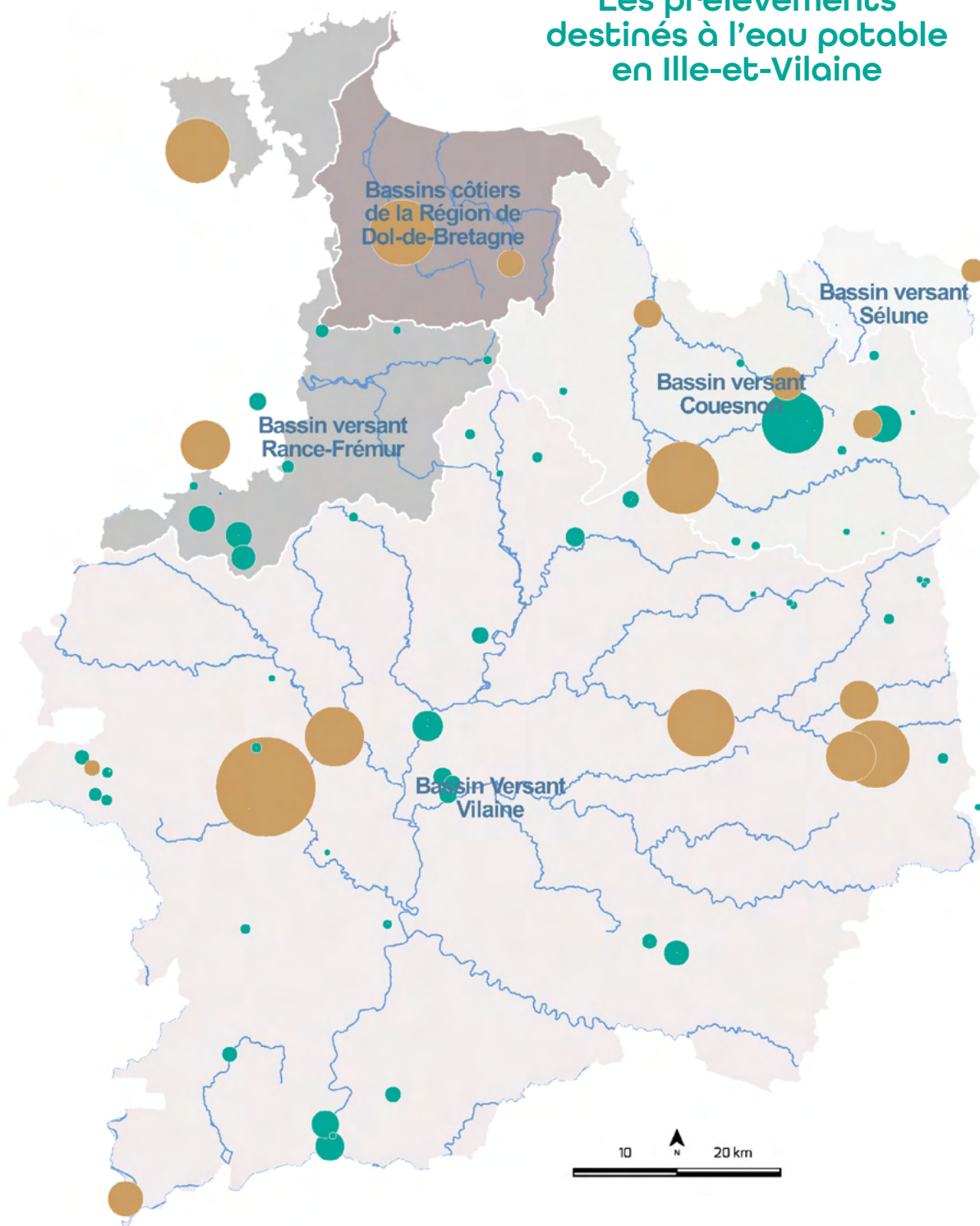


La baisse des prélèvements observée en 2022, année marquée par une sécheresse, se poursuit en 2023 et 2024, années sans événement climatique particulier. En 2024, contrairement aux années précédentes, la baisse des prélèvements n'est pas associée à la baisse des consommations (+0,6% en 2024).

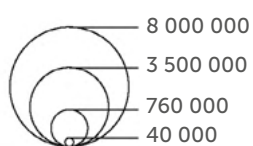
C'est l'augmentation des imports avec la mise en service de l'Aqueduc-Vilaine-Atlantique (AVA) en juillet 2024 qui est responsable de cette baisse des prélèvements

On constate également une baisse de 4% des prélèvements sur les ressources superficielles alors que les pompages sur les ressources souterraines ont augmenté de 10%.

Les prélèvements destinés à l'eau potable en Ille-et-Vilaine



VOLUME PRÉLEVÉ SUR LA RESSOURCE (m³/AN)



- Captage en eau superficielle
- Captage en eau souterraine
- Principaux cours d'eau

Sources : Données : IGN BD Topo, BD carthage, SMG Eau 35 (2024) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2026



LES RESSOURCES EN EAU EN 2024

Les productions et les échanges d'eau

LES IMPORTS D'EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Chaque année, ces productions sont complétées par des imports d'eau venant des départements limitrophes. Certaines collectivités achètent de l'eau potable pour leur alimentation ou leur sécurisation à des collectivités voisines, particulièrement le Morbihan (Eaux & Vilaine - barrage d'Arzal) et les Côtes d'Armor.

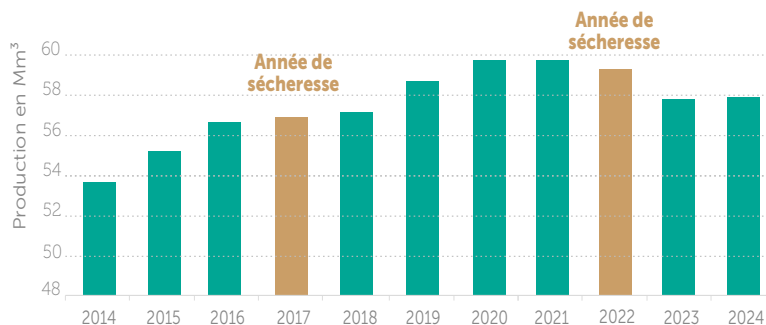
Cette année, la mise en service de l'Aqueduc-Vilaine-Atlantique (AVA) en juillet 2024, permet d'améliorer la sécurisation de l'alimentation en eau du département.

Origine de l'eau distribuée en Ile-et-Vilaine

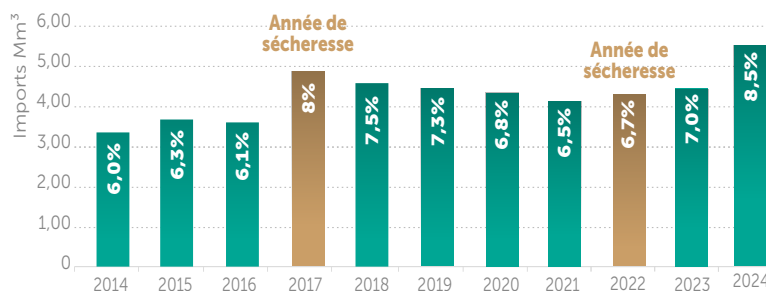
LES PRODUCTIONS D'EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

91,5% des besoins en eau potable sont produits par 58 usines de potabilisation d'une capacité variant entre 10 et 4000 m³/h, soit **57,98 millions de m³**.

ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS EN Mm³



ÉVOLUTION DES IMPORTS EN Mm³



% : part des imports dans les besoins en eau du département.

EAU PRODUITE PAR LES
COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT
57 976 000 m³

91,5%

8,5%

EAU IMPORTÉE
DES DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
5 399 000 m³

DÉPARTEMENT 56
3 131 000 m³
4,9%

DÉPARTEMENT 50
4 000 m³

0,0%

DÉPARTEMENT 53
5 000 m³

0,0%

DÉPARTEMENT 44
361 000 m³

0,6%

DÉPARTEMENT 22
1 898 000 m³

3,0%

LES EXPORTS D'EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

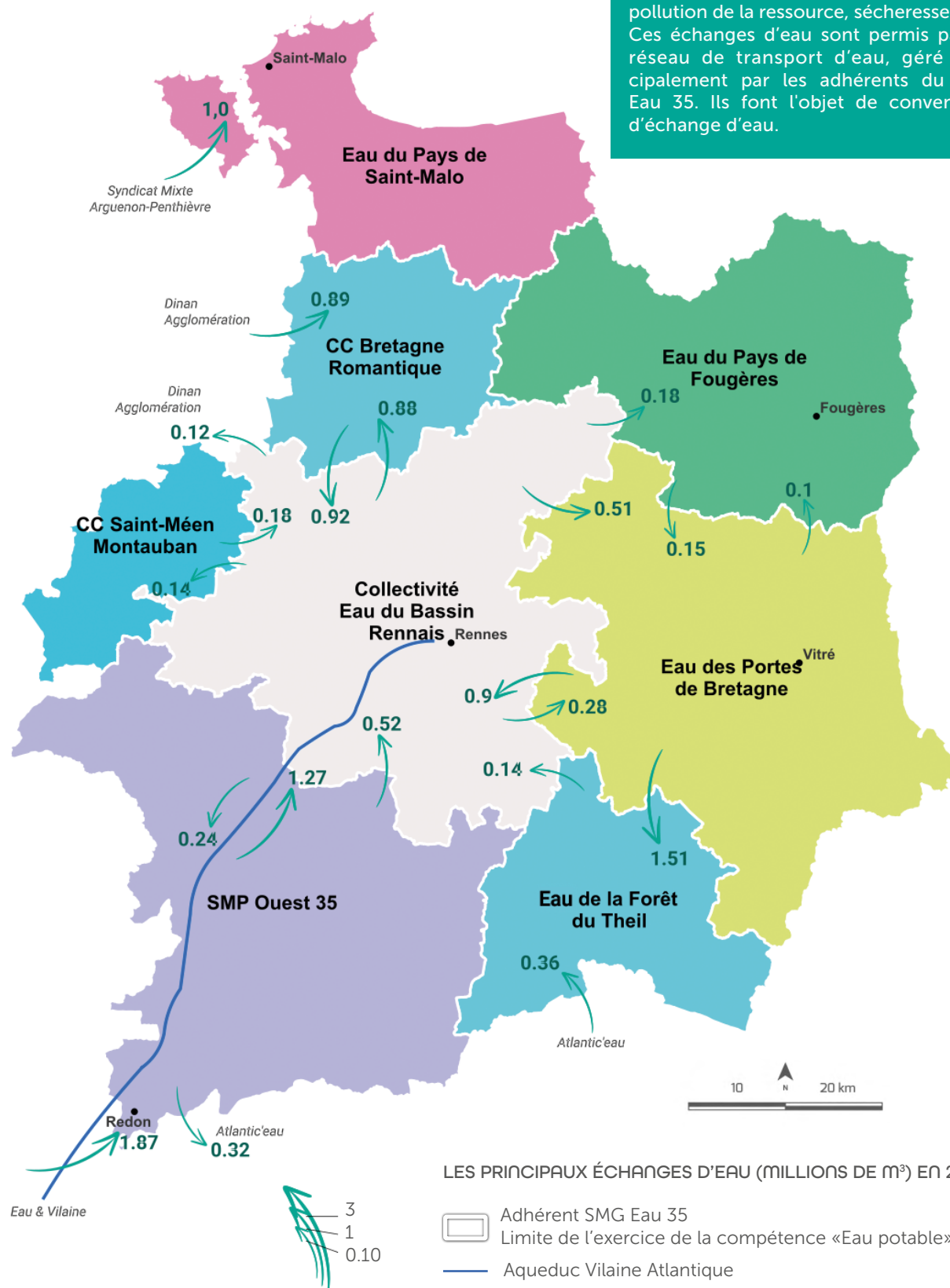
L'Ile-et-Vilaine exporte très peu vers les départements voisins. Seuls **755 000 m³** d'eau ont été exportés, principalement depuis l'usine de Rophemel, appartenant à la Collectivité Eau du Bassin Rennais et l'usine du Paradet appartenant à Redon Agglomération.

Les principaux échanges d'eau potable entre secteurs

Les échanges d'eau entre les secteurs excédentaires et déficitaires du département sont indispensables.

Les échanges permettent à la fois l'alimentation des secteurs déficitaires et la sécurisation en cas d'arrêt d'une ou plusieurs productions (travaux, panne, pollution de la ressource, sécheresse...).

Ces échanges d'eau sont permis par un réseau de transport d'eau, géré principalement par les adhérents du SMG Eau 35. Ils font l'objet de conventions d'échange d'eau.





LES RESSOURCES EN EAU EN 2024

La qualité des eaux brutes

Concentration moyenne en nitrate dans l'eau issue des captages : 18,2 mg/L (pondération par le volume)

Captages souterrains

- ▼ Aucun dépassement de la valeur 50 mg/L
- ▼ Au moins un dépassement de la valeur 50 mg/L

Captages superficiels

- ▲ Aucun dépassement de la valeur 50 mg/L
- ▲ Au moins un dépassement de la valeur 50 mg/L

□ Limite adhérent SMG Eau 35



LES NITRATES DANS NOS CAPTAGES



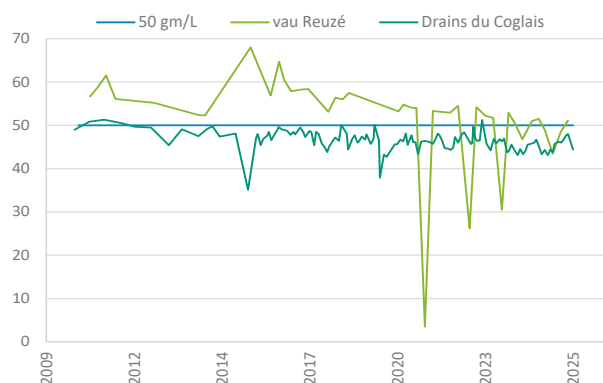
Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2024) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2026

2 captages ont connu en 2024 un dépassement de 50 mg/l pour la concentration en nitrate.

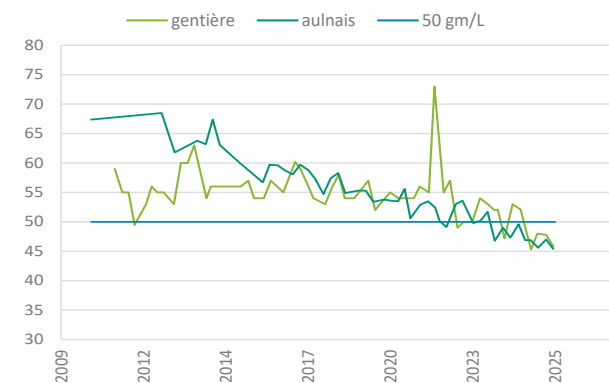
(Norme en nitrates pour les prélèvements d'eaux brutes : <50mg/l pour les eaux superficielles et <100 mg/l pour les eaux souterraines).

Depuis 2023, 3 captages sont revenus à des concentrations qui respectent les 50mg/L. Il reste donc 2 captages sur lesquels on observe des dépassements. Par ailleurs, la moyenne des concentrations dans les captages d'Ille et Vilaine est passé de 18,5mg/L à 18,2mg/L. Cette tendance à la baisse des concentrations entre 2023 et 2024 semble confirmer la tendance globale observée depuis plusieurs années sur l'ensemble des captages et, plus particulièrement sur les captages prioritaires (Cf. graphes ci-dessous).

ÉVOLUTION DES NITRATES (2010-2025) CAPTAGES PRIORITAIRES VAU REUZÉ ET DRAINS DU COGLAIS



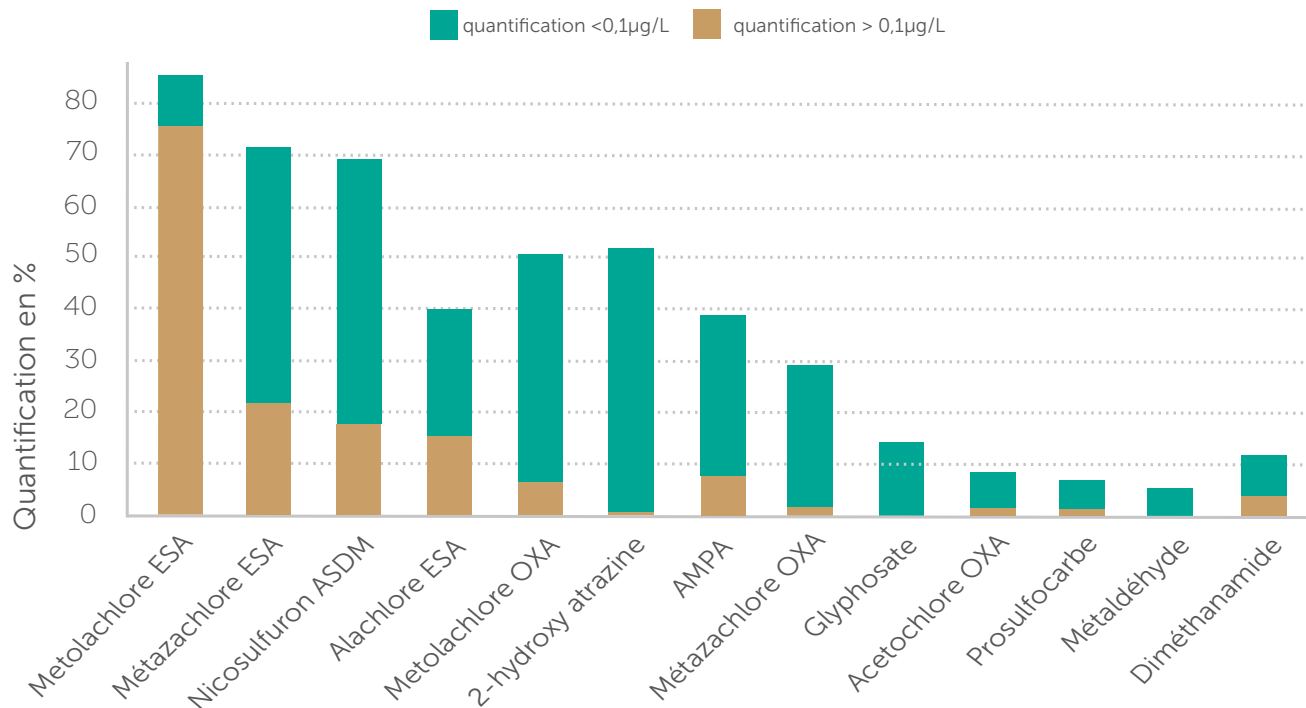
ÉVOLUTION DES NITRATES (2010-2025) CAPTAGES PRIORITAIRES GENTIÈRE ET AULNAIS



LES PESTICIDES ET MÉTABOLITES DANS NOS CAPTAGES

La limite de qualité Eau brute pour les pesticides est de 1µg/L par molécule et 5µg/L pour la somme des pesticides. Aucun captage ne dépasse ces valeurs en 2024.

Le graphique ci-dessous indique, avec les normes Eau distribuée, les molécules qui sont le plus fréquemment quantifiées. Entre 2023 et 2024, le niveau de quantification des pesticides a baissé pour revenir au niveau observé en 2022. Ces fluctuations, avec 3 années de recul seulement, sont difficiles à interpréter. On notera toutefois que le métazachlore ESA et le nicosulfuron ASDM sont de plus en plus présents alors que l'AMPA l'est de moins en moins.



CAPTAGES SOUTERRAINS ET SUPERFICIELS - PESTICIDES TOTAUX



Le bilan présenté se réfère à la limite de 0,5µg/L qui correspond à l'eau distribuée. L'objectif est d'identifier les captages qui sont concernés par la présence de pesticides et nécessitent un traitement spécifique.

En 2024, aucun captage souterrain n'a dépassé la valeur de 0,5µg/L pour le paramètre « pesticides totaux ». Seul un captage superficiel a eu une moyenne des concentrations dépassant cette valeur.

les métabolites non pertinents (dont le métolachlore ESA, le métazachlore ESA, l'alachlore ESA et le metolachlore OXA) ne sont pas pris en compte dans le calcul de la concentration des pesticides totaux

Captages souterrains

- ▼ Aucun dépassement de la valeur 0,5 µg/L
- ▼ Au moins un dépassement de la valeur 0,5 µg/L
- Limite adhérent SMG Eau 35

Captages superficiels

- ▲ Moyenne des concentrations < 0,5 µg/L
- ▲ Moyenne des concentrations > 0,5 µg/L

Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2024) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2026



LES RESSOURCES EN EAU EN 2024

Le contrôle sanitaire des eaux est réalisé par les services de l'Agence Régionale de Santé. L'ensemble des données de qualité est disponible sur : www.eaupotable.sante.gouv.fr



En Ile-et-Vilaine, 100 % des volumes produits sont protégés par un périmètre.

INDICATEUR D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (INDICATEUR DU RPQS)

Cet indice, attribué par l'ARS, traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captages.

- Indice 50 : dossier déposé en Préfecture
- Indice 80 : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- Indice 100 : mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En Ile-et-Vilaine, la moyenne pondérée de cet indice est de 79% contre 79% à l'échelle nationale*.

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition Juin. 2026, données 2024.

Le bilan de la qualité de l'eau produite et distribuée

Sur le département, l'ARS35 a réalisé 5235 analyses bactériologiques et physico-chimiques en production et distribution :

Production	Nombre de prélèvements	% de conformité	Paramètre non conforme (nb d'analyse)
Paramètres microbiologiques	330	100%	(0)
Paramètres physico-chimiques	350	99,7%	Métabolites de pesticides (1)
Distribution	Nombre de prélèvements	% de conformité	Paramètre non conforme (nb d'analyse)
Paramètres microbiologiques	2263	99,9%	Entérocoques + Escherichia Coli (1)
Paramètres physico-chimiques	2292	99,8%	Métabolites de pesticides (3)
TOTAL	5235	99,9%	

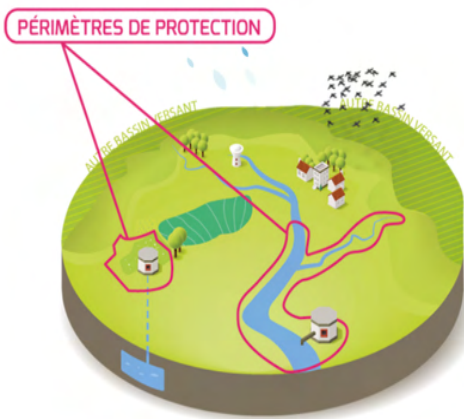
La protection de la ressource

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES, ACCIDENTELLES, LOCALES : LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

LEUR MISE EN PLACE

La mise en place des périmètres de protection autour des points de prélèvement d'eau est une obligation réglementaire (Article L-1321-2 du Code de la Santé Publique). L'objectif de ces périmètres est de lutter contre les pollutions directes, ponctuelles et accidentelles à proximité des captages.

Au 31 décembre 2024, les 72 unités de captages du département sont dotées d'un périmètre de protection.



LEUR ACTUALISATION

Les prescriptions des périmètres anciens apportent une protection limitée aux captages. Leur révision est donc nécessaire.

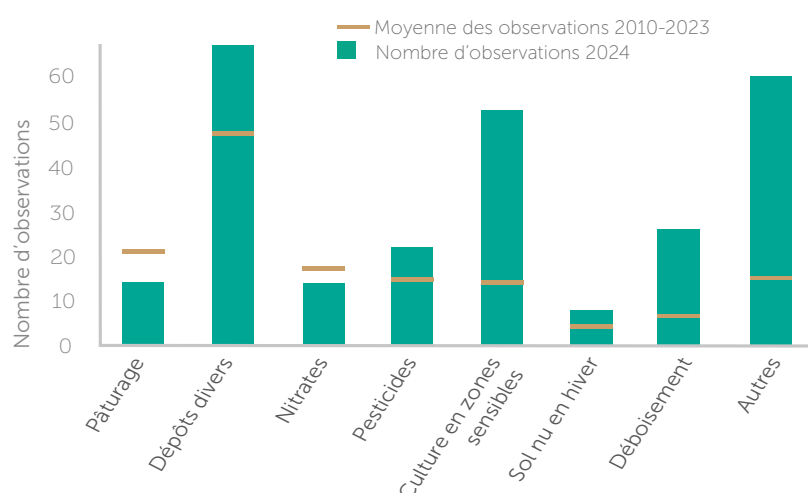
Au 31 décembre 2024, 2 périmètres sont en cours d'actualisation : les retenues de la Valière et de Chèze - Canut.

Les arrêtés autorisant les prélèvements et Déclarant D'utilité Publique les captages de la Bretonnière, les Drains de Fougères et de la Cité ont été signés respectivement le 17 juillet et le 20 décembre 2024.

Il conviendrait d'actualiser également les captages de Ville Danet et du Creux du Cannée à Paimpont, afin de leur apporter une meilleure protection.

LEUR SUIVI

Afin d'assurer une protection effective des captages, le SMG Eau 35 accompagne les collectivités productrices dans le suivi des périmètres de protection de captages, depuis 2010. La démarche utilisée consiste en une surveillance basée sur une observation de terrain avec la présence d'élu-es et/ou technicien.nes des collectivités Maître d'Ouvrage. Ce suivi complète les inspections contrôles réalisées par les services de l'Etat (ARS, DDTM, DRAAF, OFB...).



SUIVI DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION EN 2024 PAR LE SMG EAU 35 QUELQUES EXEMPLES D'INFRACTIONS

81 Dépôts divers
(déchets verts, gravats, ...)



15 Non-respect des règles de pâturage



52 Culture en zone sensible



23 Non respect des règles de traitement phyto (pesticides...)



26 Déboisement



60 Autres
(terrassements, rejets...)



Les constats concernent majoritairement des incivilités liées aux **dépôts divers** et plus particulièrement l'abandon de **Véhicules Hors d'Usage (VHU)**.

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

LES ACTIONS BASSINS-VERSANTS

Le SMG Eau 35 apporte un soutien financier aux actions de reconquête de la qualité de l'eau réalisées dans le cadre des contrats de bassin versant où des captages superficiels d'eau potable sont présents. Ces actions sont définies à l'échelle du contrat en fonction des spécificités du territoire et visent, notamment, à réduire les concentrations en nitrates et pesticides des cours d'eau. Des actions dites « innovantes » peuvent également être financées afin de développer de nouvelles solutions de réduction des pollutions diffuses.

*En 2024, le montant alloué par le SMG Eau 35 à ces actions était de **521 300€**.*

LES CAPTAGES PRIORITAIRES

17 captages utilisés pour l'alimentation en eau potable en Ile-et-Vilaine, sont déclarés prioritaires pour leurs teneurs en nitrates et/ou en pesticides dont 12 pour des captages d'eaux superficielles et 5 pour des eaux souterraines. L'état d'avancement de cette démarche est le suivant :

- 9 ressources superficielles sont au stade de la mise en œuvre du programme d'action ;
- 3 ressources superficielles sont au stade du lancement de la démarche ;
- Sur les 5 ressources souterraines, un paiement pour services environnementaux (PSE) est mis en œuvre, il permet d'accompagner les exploitants agricoles engagés dans des actions de reconquête de la qualité de l'eau vis-à-vis des nitrates. La rémunération est calculée en fonction des résultats des reliquats azotés début drainage et de la couverture permanente des sols.



DÉFINITIONS

Population desservie : Données Insee
Populations légales des communes en
vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 - date
de référence statistique : 1^{er} janvier 2021.

La consommation totale : Elle comprend
la consommation des particuliers, des
agriculteurs et celle des gros consommateurs
(industries, équipements publics, etc.).

Les consommations en eau potable en 2024

La population desservie

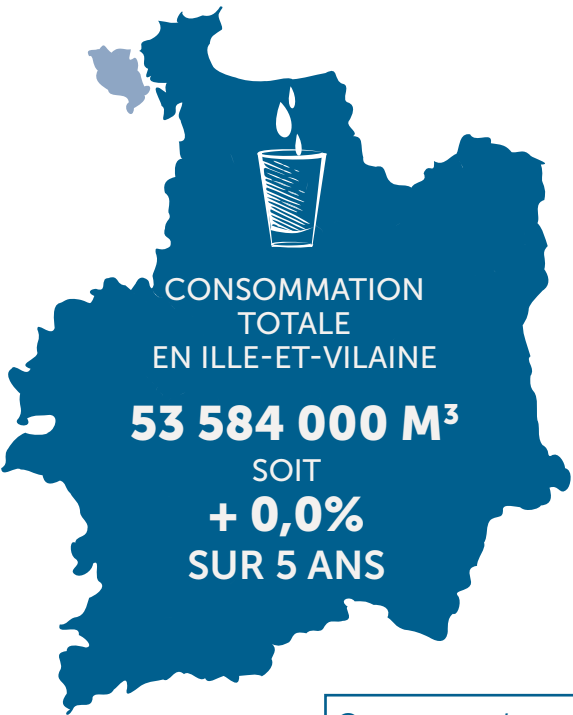
POPULATION TOTALE DESSERVIE :
1 123 500 HABITANTS
SOIT UNE AUGMENTATION
DE 4 % SUR 5 ANS.

—
LE NOMBRE D'ABONNÉS
SUR LE DÉPARTEMENT :
558 000 ABONNÉS

Les volumes consommés

LES CONSOMMATIONS PAR ADHÉRENTS

Adhérents SMG Eau 35	Consommation totale (M³)
SM Eau du Pays de St-Malo	7 397 100
Eau du Pays de Fougères	3 988 900
CC Bretagne Romantique	1 429 500
Collectivité Eau du Bassin Rennais	24 372 800
CC Saint-Méen-Montauban	1 934 100
Eau des Portes de Bretagne	7 946 100
Eau de la Forêt du Theil	2 227 600
SMP Ouest 35	4 288 200
TOTAL	53 584 300



Consommation totale
par habitant :

48 m³/habitant/an

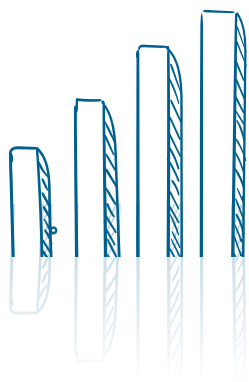
soit **131 l/habitant/jour**



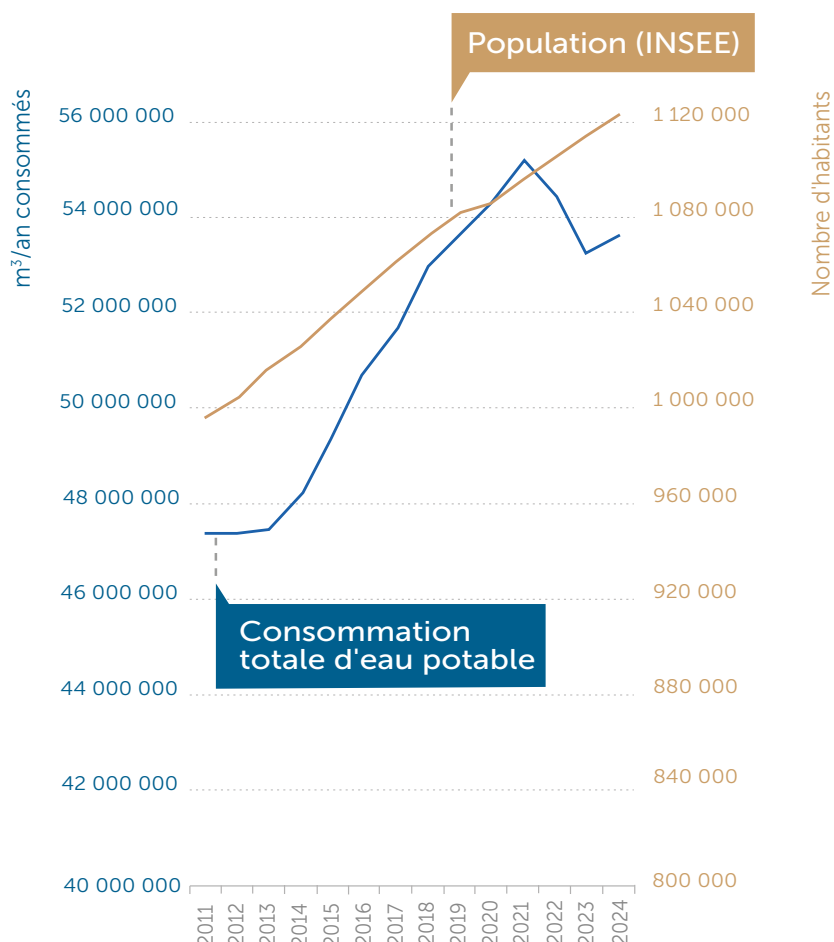
ÉVOLUTION ANNUELLE
DE LA POPULATION
ET DE LA CONSOMMATION

ÉVOLUTION 2023-2024

Population +0,81 %
Consommation + 0,61 %



En Ile-et-Vilaine, au cours de ces 5 dernières années, la population continue de s'accroître régulièrement d'un peu moins de 1% en moyenne par an (environ + 9 000 habitants). La consommation d'eau avant 2022 était marquée par une progression plus forte d'environ 2 % en moyenne par an, 2 fois plus rapide que la population entre 2016 et 2021.



En 2024, on retrouve la consommation de l'année 2019.

Une légère hausse des consommations (+323 700 m³ soit +0,61%) est observée en 2024 à l'échelle départementale. La baisse des consommations des gros consommateurs marque un important ralentissement en 2024, alors que les consommations des autres usagers repartent à la hausse. Néanmoins on constate toujours une baisse des consommations d'eau par rapport au pic de 2021.

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS DES ADHÉRENTS ENTRE 2023 ET 2024

DÉFINITION
Gros consommateurs : toutes les entités qui consomment plus de 10 000m ³ /an (Industries, Services pour le public, Equipements touristiques et de santé)
Autres usagers : tous les abonnés qui consomment moins de 10 000m ³ /an.
Consommation totale : consommation "gros consommateurs" + consommation "autres usagers"

* Les données de Eau de la Forêt du Theil sont à prendre avec précaution. Depuis 2022, il existe quelques difficultés de comptage des volumes d'eau.

Adhérents SMG Eau 35	Consommation totale (M ³)	Consommation Gros consommateurs (M ³)	Consommation Autres Usagers (M ³)
SM Eau du Pays de St-Malo	+ 50 300 + 0,68 %	+ 15 800 +3,05%	+ 34 500 + 0,51%
Eau du Pays de Fougères	-105 600 -2,58 %	- 104 500 -10,61%	- 1 100 -0,04%
CC Bretagne Romantique	+ 200 +0,01 %	-5 200 -10,01%	+5 400 +0,39%
Collectivité Eau du Bassin Rennais	+ 282 200 +1,17 %	+22 100 +0,81%	+ 260 100 + 1,22%
CC Saint-Méen-Montauban	+81 900 + 4,42%	+ 48 600 +6,38%	+ 33 300 +3,06%
Eau des Portes de Bretagne	- 44 200 -0,55%	- 41 800 -1,63%	- 2 400 -0,04%
Eau de la Forêt du Theil *	+ 86 200 + 4,02%	+ 500 + 0,06%	+ 85 700 + 6,84%
SMP Ouest 35	- 27 300 -0,63%	- 15 600 -9,13%	- 11 700 -0,28%
TOTAL	+323 700 +0,61%	-80 100 -0,92%	+ 403 800 +0,91%



LES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE EN 2024

UNE LÉGÈRE HAUSSE DES
CONSOMMATIONS EST
OBSERVÉE EN 2024 À
L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE :

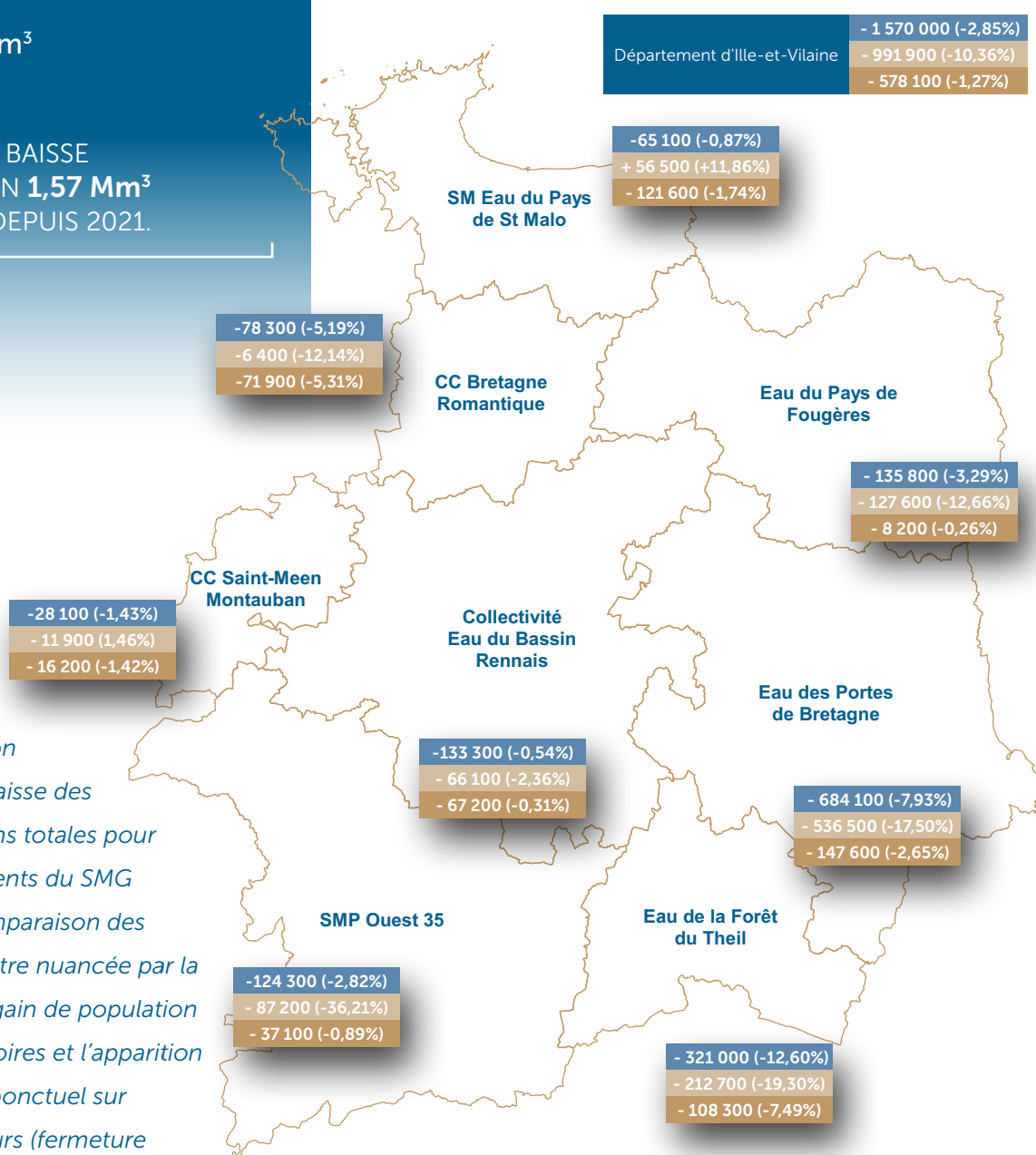
+ 0,32 Mm³
+ 0,61%

SOIT UNE BAISSSE
D'ENVIRON **1,57 Mm³**
(-2,85%) DEPUIS 2021.

L'analyse des consommations sur les territoires des adhérents du SMG Eau 35

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS (M³) DE NOS ADHÉRENTS
SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES (2021-2024)

- Évolution consommation totale
- Évolution consommation gros consommateurs
- Évolution consommation autres usagers



Depuis 2021, on observe une baisse des consommations totales pour tous les adhérents du SMG Eau 35. La comparaison des résultats doit être nuancée par la différence de gain de population selon les territoires et l'apparition d'évènement ponctuel sur certains secteurs (fermeture entreprise).

Mais, ces baisses de consommations, sont-elles suffisantes pour respecter les objectifs 2030 prévus dans le schéma directeur 2023 d'alimentation en eau potable ?



Le suivi des objectifs du schéma départemental AEP concernant les consommations d'eau

(Schéma départemental AEP mis à jour en 2025)

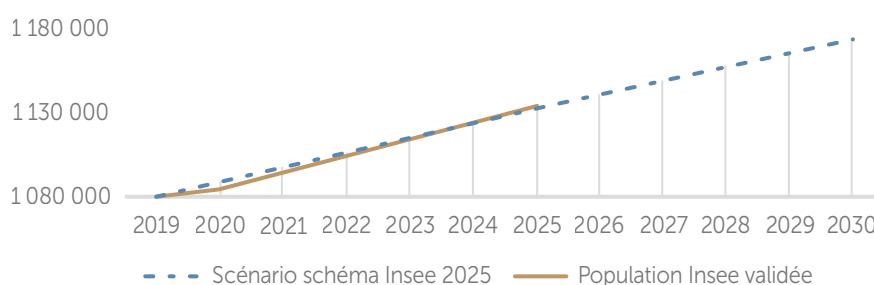
LES OBJECTIFS À ATTEINDRE EN 2030 À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE :

- 1 DIMINUER** de 10% les consommations des industriels par rapport à 2019 et contenir le volume total consommé par les gros consommateurs au niveau de 2019
- 2 BAISSER** la fourniture d'eau moyenne par habitant* (Dotation hydrique) de 10% par rapport à 2019.
- 3 MAINTENIR** un rendement primaire** de 87% à l'échelle départementale

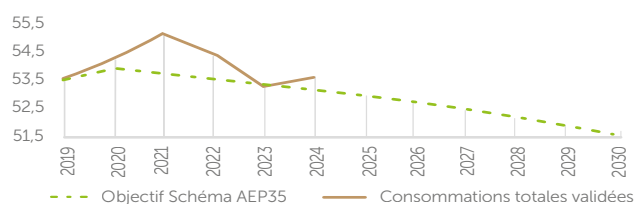
*La fourniture d'eau moyenne par habitant ou dotation hydrique correspond à la consommation des autres usagers rapporté au nombre d'habitants.

**Le rendement primaire correspond au volume consommé comptabilisé, rapporté au volume mis en distribution dans les réseaux.

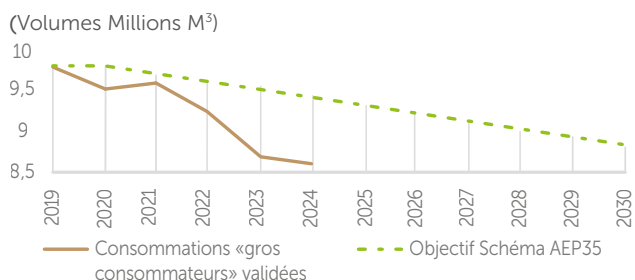
ÉVOLUTION DE LA POPULATION EN ILLE-ET-VILAINE



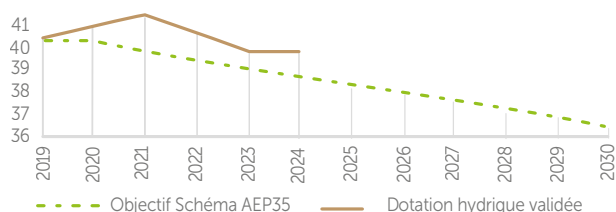
ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS TOTALES (Volumes Millions M³)



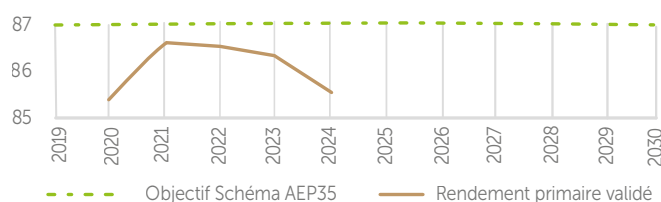
ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS GROS CONSOMMATEURS (Volumes Millions M³)



ÉVOLUTION DE LA DOTATION HYDRIQUE (M³ / habitant)



ÉVOLUTION DU RENDEMENT PRIMAIRE (%)



Jusqu'en 2025, l'augmentation de la population à l'échelle départementale est conforme à l'estimation de l'Insee 2025. On ne constate pas cette concordance au niveau des territoires, certains accueillent plus d'habitants que les prévisions et d'autres moins.

En 2024, on retrouve les consommations totales de l'année 2019 (53,5 Mm³), après un pic en 2021 à 55,2 Mm³. La baisse des consommations totales entre 2021 et 2023 a permis d'atteindre la courbe d'objectif du schéma 2025 qui affiche la baisse des consommations totales de 10% pour 2030.

Cette baisse est essentiellement due aux « gros consommateurs » et surtout aux industriels. Des économies supplémentaires sur cette catégorie d'abonnés sont encore possibles dans l'avenir, mais dans une moindre mesure.

Pour atteindre les objectifs du schéma 2025, les efforts sur les économies d'eau sont, maintenant, à réaliser auprès des autres usagers (Particuliers, agriculteurs, petites et moyennes entreprises, collectivités...).

Par ailleurs, pour préserver nos ressources (Plan national d'action eau 2023), les performances du réseau des collectivités distributrices sont à améliorer dans les années à venir.



Les performances des réseaux d'eau potable 2024

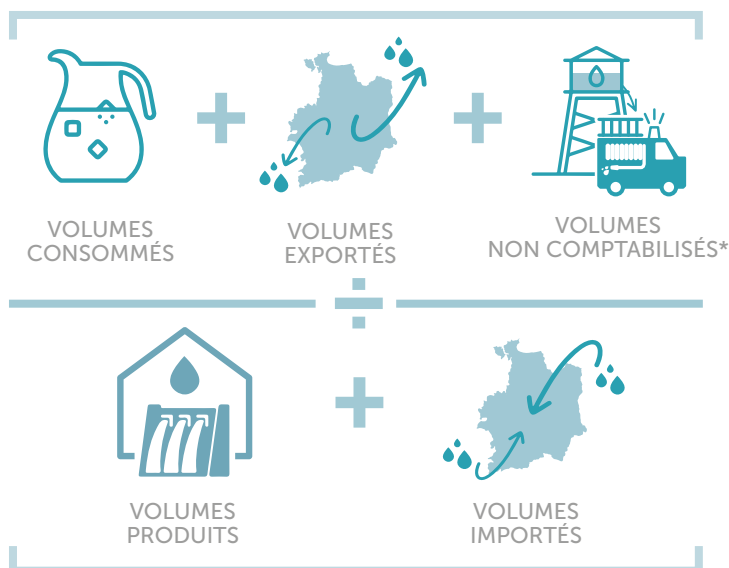
Le rendement

Le rendement des réseaux de distribution est de

87,7%

C'est donc **environ 12% de l'eau mise en distribution qui revient au milieu naturel** sans passer par le consommateur.

LE RENDEMENT DES RÉSEAUX (RPQS)

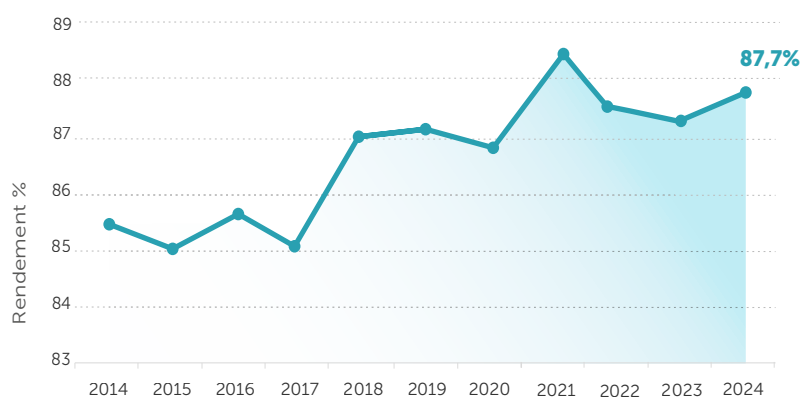


DÉFINITIONS

Les volumes non comptabilisés correspondent principalement aux volumes utilisés dans le cadre de la défense incendie et ceux utilisés pour les vidanges, purges, lavages des réservoirs.

Les pertes en eau par fuites sur le réseau =
[volumes produits + volumes importés]
- [volumes consommés + volumes exportés + volumes non comptabilisés]

ÉVOLUTION DU RENDEMENT DES RÉSEAUX



La prise de conscience de l'importance de la gestion patrimoniale au cours de la dernière décennie en Ile-et-Vilaine conduit à des rendements largement supérieurs à la moyenne nationale (79,2%).*

Après l'augmentation importante des performances des réseaux en 2018, on observe les années suivantes, une tendance à la hausse, moindre mais régulière.

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2026, données 2024.

À l'échelle du département, les **pertes annuelles par fuites** représentent **7 789 000 m³** soit l'équivalent de **la consommation d'eau d'une ville de 160 000 habitants.**

Les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés

L'indice linéaire de pertes et l'indice linéaire des volumes non comptés sont également des indicateurs pertinents pour évaluer la performance des réseaux.



DÉFINITIONS

Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements

Indice linéaire des volumes non comptés = (pertes + consommations sans comptage estimé + volume de service) / longueur du réseau hors branchements

L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES SUR LE DÉPARTEMENT :

1,18 m³/km/j

(moyenne nationale : 3,0 m³/km/j)*

L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUMES NON COMPTÉS SUR LE DÉPARTEMENT :

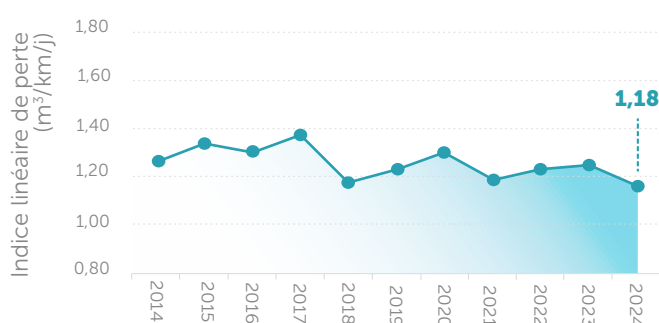
1,37 m³/km/j

(moyenne nationale : 3,4 m³/km/j)*

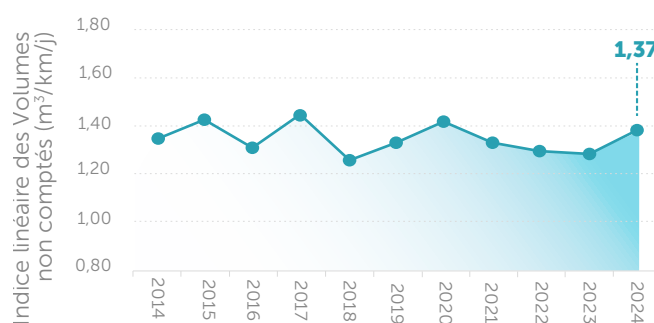
*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2026, données 2024.



INDICE LINÉAIRE DE PERTES



ÉVOLUTION DE L'INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS



Le maintien des performances (voire leur amélioration) dans les années à venir nécessite des travaux réguliers sur le réseau :

- Des opérations d'entretien pour réduire l'impact des fuites. La pose de compteurs de sectorisation permet de détecter et de réparer plus rapidement les ruptures de canalisations
- Des renouvellements de réseaux. Ces travaux devront intégrer une anticipation du pic de renouvellement du réseau.



LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE EN 2024

RENDEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EN ILLE-ET-VILAINE

Moyenne pondérée	Médiane	Valeur Mini	Valeur Max
87,7%	87,4%	74,4%	95,8%

CONFORMITÉ AU DÉCRET « FUITE » DU 27 JANVIER 2012

Toutes les collectivités sont conformes.

Plus de 2/3 d'entre elles dépassent même l'objectif de rendement de 85%.

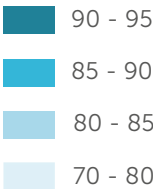
L'engagement 111 du Grenelle de l'environnement sur la limitation des pertes par fuites sur les réseaux d'eau potable est à l'origine du décret « fuites ». Ce dernier impose à tous les services d'eau le respect d'un rendement seuil (65% + 1/5 de l'indice linéaire de consommation). En cas de non respect, la collectivité doit établir un plan d'actions visant à réduire les fuites. Elle s'expose également à une majoration de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau.

2 collectivités ont un rendement inférieur à 80% contre 7 en 2019.

Les performances des collectivités distributrices



RENDEMENT EN %



Collectivité de base

Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2024) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2026

Moyenne pondérée	Médiane	Valeur Mini	Valeur Max
1,18	1,10	0,25	3,41



u, qu'il soit urbain
ctérisée par l'analyse
ndicateurs : rende-
néaire de perte.

Rapport annuel des services producteurs et distributeurs Analyse des données 2024



La gestion patrimoniale et la situation financière des collectivités en 2024

Le linéaire de réseaux

Depuis 2015, on observe une quasi stabilité du linéaire de réseau hors branchement sur le département. Or, sur la même période, on constate une progression de la densité d'abonnés et de l'indice linéaire de consommation (+8%).

À tarifs équivalents, des recettes supplémentaires sont dégagées par km de réseau.

18 100
KM DE RÉSEAUX
D'EAU POTABLE
DONT 500 KM DE RÉSEAUX
DE TRANSPORT
APPARTENANT À NOS
ADHÉRENTS.

31
ABONNÉS/KM DE RÉSEAU
LA DENSITÉ MOYENNE D'ABONNÉS SUR LE
DÉPARTEMENT

8,6
M³/KM/JOUR
L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION MOYEN

DÉFINITION

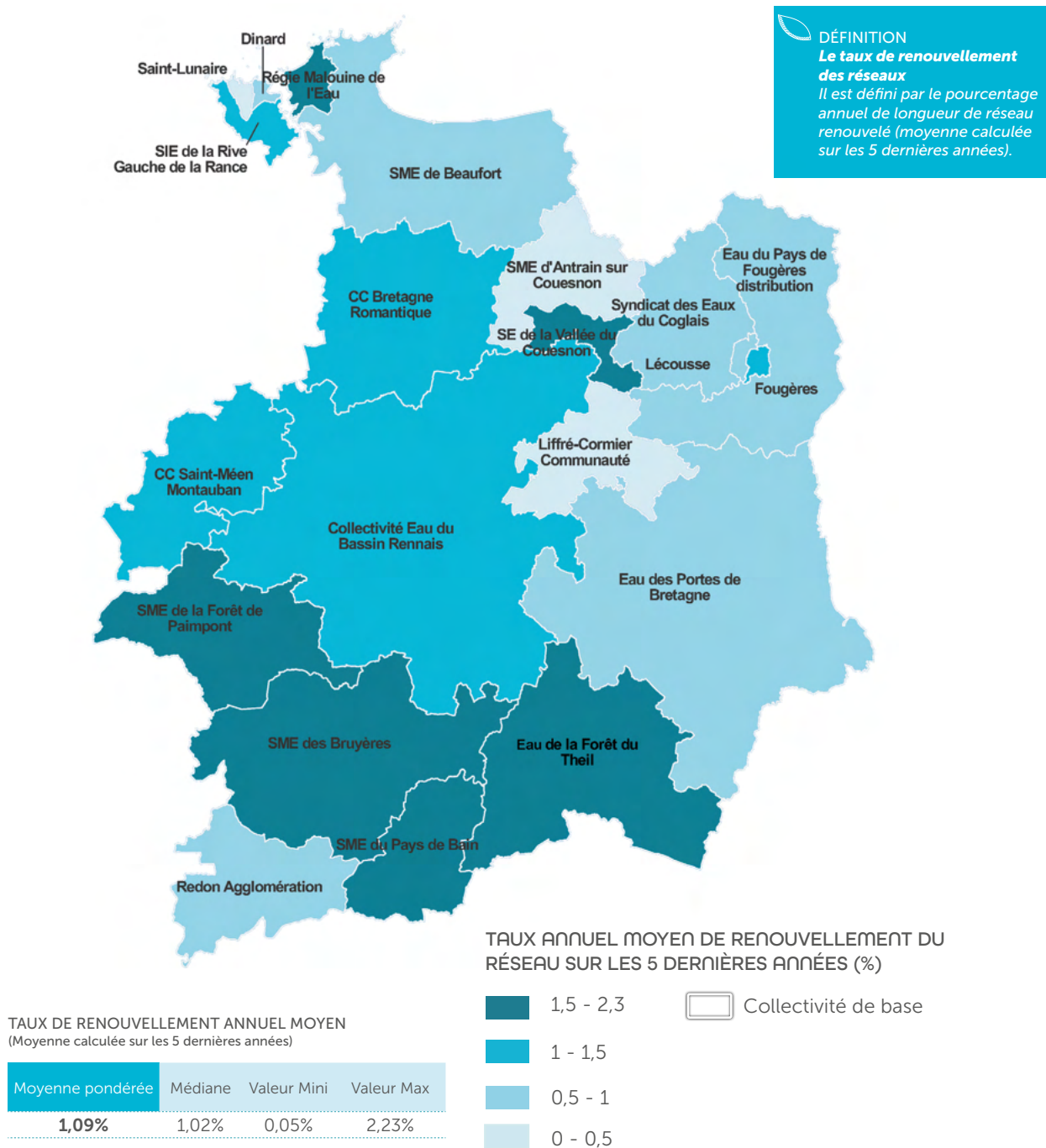
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGR) est construit à partir de nombreux paramètres, déterminant l'état d'avancement des services dans leur connaissance patrimoniale et dans les dispositions prises en matière de gestion du patrimoine (mise en œuvre de programmes de renouvellement, etc.). Il est établi sur un maximum de 120 points. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (sur 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (sur 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (sur 75 points).

La connaissance du réseau

Les services d'eau potable doivent avoir un socle minimal de connaissances de leur réseau.

En Ile-et-Vilaine, l'ensemble des collectivités est dans l'excellence avec des indices entre 98 et 120 points. Cette bonne connaissance patrimoniale est indispensable pour définir une stratégie pertinente en matière de renouvellement de réseau et **pour investir « au bon moment, au bon endroit ».**

Le taux annuel moyen de renouvellement du réseau en Ille-et-Vilaine



Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2023) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2025

Le taux annuel moyen de renouvellement des réseaux des services d'eau du département est en hausse, et demeure supérieur à la moyenne nationale de 0,61%*.

Il s'établit à 1,09%.

Ce taux reste satisfaisant au vu des besoins actuels. Néanmoins, la situation est très variable selon les collectivités puisque 3 d'entre-elles ont un taux de renouvellement très insuffisant (<0,5%).

Dans les années à venir, pour maintenir nos bonnes performances des réseaux, les travaux de renouvellement devront progresser pour atteindre 1,25%. En 2023, le SMG Eau 35 a validé une aide financière au renouvellement des réseaux distributeurs pour les collectivités rurales.

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2026, données 2024.



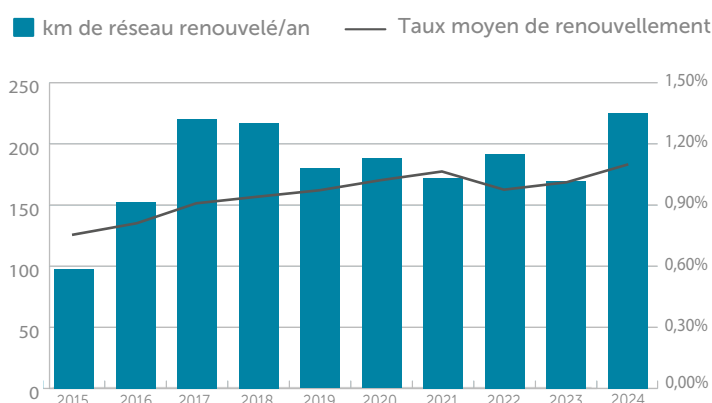
LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS 2024

La gestion patrimoniale

L'enjeu d'aujourd'hui et des années à venir est la gestion du patrimoine de production et de distribution afin d'assurer la continuité du service pour les futures générations.

En Ile-et-Vilaine, la valeur à neuf de l'ensemble du patrimoine « eau potable » s'élève à 2,8 milliard d'euros hors taxe (Evaluation 2016), dont 86% pour le réseau avec branchements.

ÉVOLUTION DU TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT ET DU LINÉAIRE DE RÉSEAUX RENOUVELÉ PAR AN



Le linéaire de réseau remplacé en 2017 et 2018, environ 220 km/an, correspond à un taux de renouvellement de 1,25%/an. Cet effort, qui permet un remplacement du réseau sur 80 années, doit être maintenu chaque année. En 2024, on retrouve un linéaire de renouvellement qui dépasse les 220 km sur le département (exactement 232 km). Cet effort doit se pérenniser dans le temps.

Le financement des investissements

Ces dernières années, l'ensemble des services distributeurs d'eau dégagait une capacité d'autofinancement annuelle d'environ 20 millions d'€, soit moins d'1% de la valeur du patrimoine de distribution.

Il existe une inégalité liée au contexte territorial (secteur rural et secteur urbain). Une densité d'abonnés par km de réseau et un indice linéaire de consommation élevés sont deux atouts importants pour posséder des capacités financières suffisantes pour les investissements.

UN HABITANT DU MILIEU RURAL DOIT INVESTIR 3 FOIS + QU'UN HABITANT URBAIN POUR ENTREtenir ET RENOUVELER SON PATRIMOINE

Le financement du renouvellement des infrastructures dans les prochaines décennies est un enjeu majeur qui repose en grande partie sur le prix de l'eau. L'augmentation des tarifs de l'eau est un sujet sensible, pourtant, il est nécessaire de trouver l'adéquation entre le prix de l'eau et les besoins de renouvellement.

LES DIFFÉRENTS MODES DE FINANCEMENT :



AUTOFINANCEMENT

Il doit être la principale source de financement de l'entretien et du renouvellement des équipements existants



EMPRUNTS

Réservés aux nouveaux équipements, une nouvelle recette doit être prévue pour assurer son remboursement.

Le prix de l'eau potable en 2024

Que recouvre le prix de l'eau ?

LE COÛT DE L'EAU

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées est assuré par les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Ces services locaux se rémunèrent en répercutant leurs dépenses (investissement et fonctionnement) sur les abonnés. C'est le principe « l'eau paye l'eau ». Le prix de l'eau comprend :

- La fourniture de l'eau potable : actions de protection des ressources, production d'eau potable, traitement, transport, stockage, distribution, contrôles ;
- L'assainissement collectif : collecte, transport, traitement des eaux usées, traitement des boues, contrôles (pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif) ;
- Les taxes et redevances.

LA FACTURE DE L'EAU POTABLE

TVA 5,5%

SMG EAU 35

- 18 centimes d'euros / m³ consommé
- Fixé par délibération chaque année
- Finance les investissements de sécurisation du département

REDEVANCE POUR L'AGENCE DE L'EAU

- Redevance pollution : 30 centimes d'euros / m³ consommé
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 3,3 centimes d'euros / m³ prélevé
- Aide aux actions pour l'eau

PART POUR LA COLLECTIVITÉ

- Constitué d'une part fixe (abonnement) et d'une part proportionnelle aux volumes consommés
- Fixé par délibération chaque année
- Finance les investissements nécessaires
- Gestion du service de l'eau dans le cas des régions

PART POUR L'EXPLOITANT (SAUF RÉGIE)

- Constitué d'une part fixe (abonnement) et d'une part proportionnelle aux volumes consommés
- Fixé par les conditions d'actualisation du contrat
- Destinée à la gestion du service de l'eau

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- Variable selon le type d'assainissement : collectif ou individuel
- Non décrit dans ce document



LE PRIX DE L'EAU POTABLE EN 2024

Une conséquence de la loi NOTRe dans le département, 45 tarifs d'eau potable différents pour 21 collectivités distributrices. La réduction des écarts de tarifs passera par une harmonisation des tarifs qui est attendue au sein des collectivités dans les années à venir.



DÉFINITION
Toutes les données de prix au m³ sont calculées pour un abonné consommant 120 m³ par an. Les prix sont présentés TTC, hors assainissement, avec redevances. Les moyennes sont pondérées en fonction des volumes vendus.

L'analyse des prix de l'eau potable sur le département

LE PRIX MOYEN SUR LE DÉPARTEMENT

Une augmentation conséquente du prix départemental moyen de l'eau entre 2024 et 2025.

LE PRIX MOYEN PONDÉRÉ DE L'EAU POTABLE POUR LES ABONNÉS D'ILLE-ET-VILAINE

AU 01/01/2024 EST DE 2,68 €/M³

AU 01/01/2025 EST DE 2,85 €/M³

(Prix TTC avec redevances Agence, hors assainissement).

MOYENNE NATIONALE : 2,50 €/M³

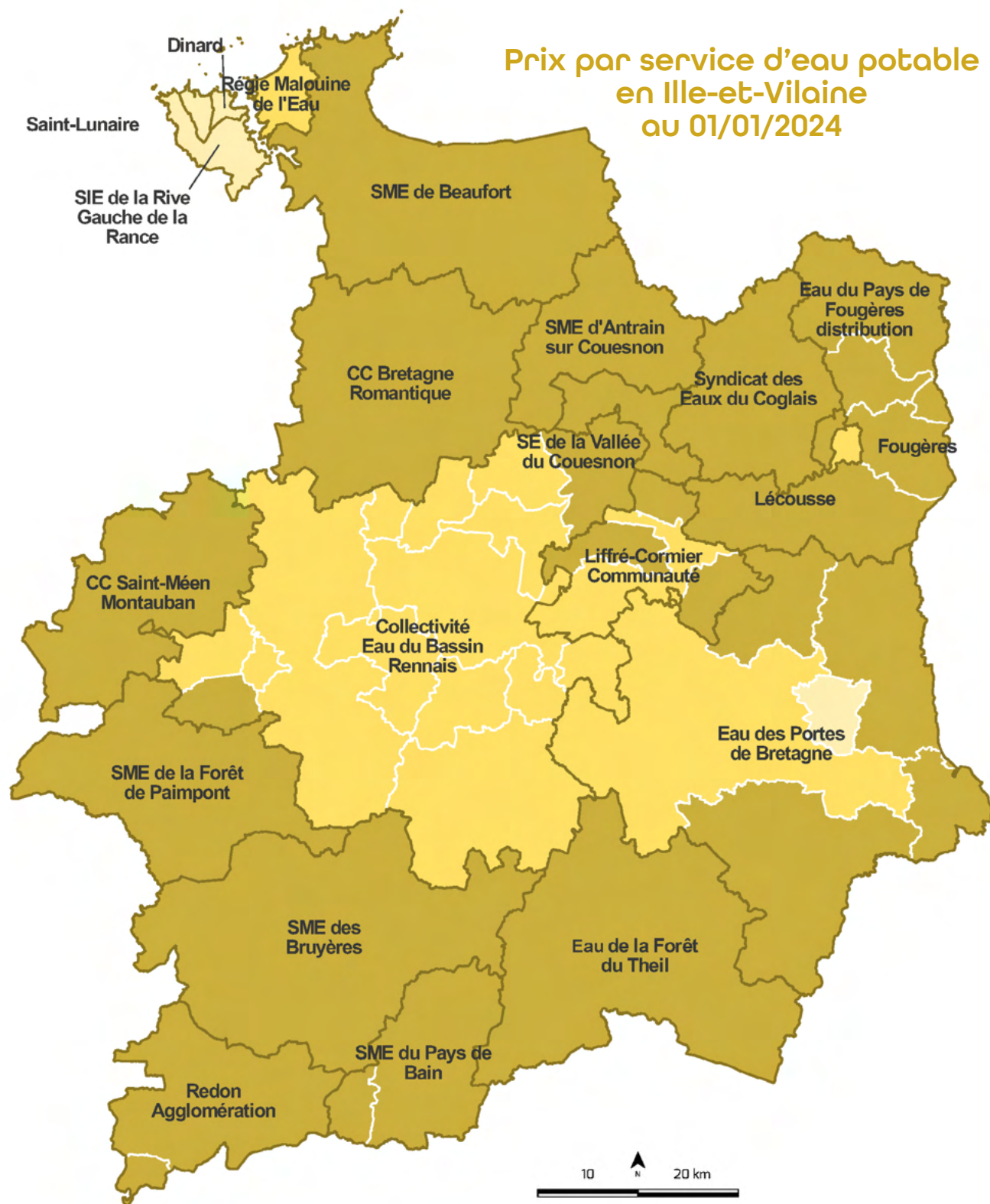
*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2026, données 2024.

LES VARIATIONS DE PRIX ENTRE LES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

ANNÉE	PRIX EN € (BASE 120 M3)	Moyen	Médian	Minimum	Maximum
2024	Ille-et-Vilaine	2,68	2,93	1,96	3,64
	Groupe Rural	2,98	3,13	2,38	3,64
	Groupe mixte urbain	2,52	2,54	1,96	3,11
2025	Ille-et-Vilaine	2,85	3,07	2,06	3,83
	Groupe Rural	3,17	3,24	2,69	3,83
	Groupe mixte urbain	2,68	2,57	2,06	3,41

Le prix de l'eau est plus élevé de 20% en moyenne dans les collectivités rurales par rapport aux collectivités urbaines.

Ceci s'explique, en partie, par un linéaire de réseau par abonné plus important en milieu rural.



PRIX DE L'EAU POTABLE (€/m³/J) POUR LA FACTURE D'UN USAGER CONSOMMANT 120 m³
(TTC ET REDEVANCES COMPRISES)

2,75 - 3,35
2,25 - 2,75
1,75 - 2,25

Entité tarifaire
Collectivité de base

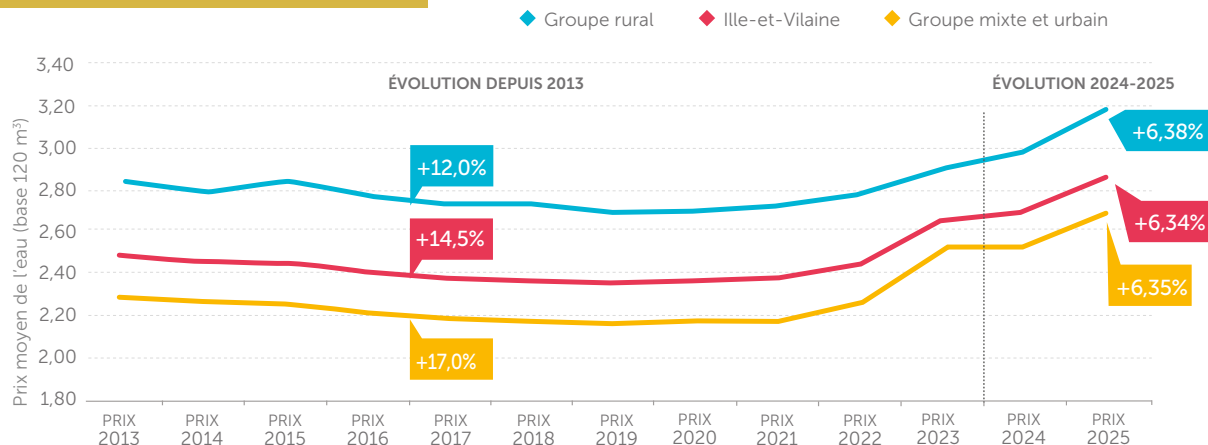
Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2024) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2026



LE PRIX DE L'EAU POTABLE EN 2025

L'évolution du prix de l'eau potable en Ile-et-Vilaine

ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN DE L'EAU PAR CATÉGORIE DEPUIS 2013



Il est important de veiller à ce que le prix de l'eau soit le plus juste.

C'est-à-dire qu'il permette aux consommateurs d'aujourd'hui d'avoir accès à un service de qualité tout en le préservant pour les générations futures.

En 2025, le prix moyen de l'eau en Ile-et-Vilaine connaît une hausse de 6,3%. Contrairement à 2024, cette augmentation est identique sur les secteurs ruraux et urbains. Par conséquent, l'écart entre ces 2 tarifs moyens reste identique et important.

En 2025, plus de 98% des bretoniens ont connu une augmentation de leur tarif en eau potable. Elle est comprise entre 1% et 13%.

Proportion de la population par classe de prix

En 2025, 3 collectivités conservent un prix de l'eau potable inférieur à 2,25€/m³. Elles étaient 4 en 2024.

Plus de la moitié de la population est concernée par un tarif compris entre 2,25 et 2,75€/m³. On y trouve l'essentiel de la population de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

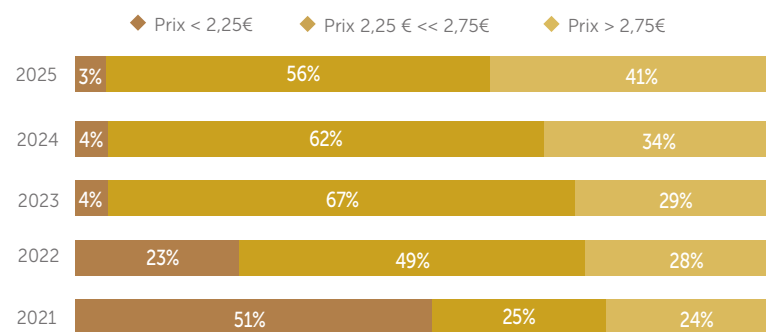
Le tarif le plus élevé est de 3,83€/m³, soit une hausse de 5,2% par rapport à 2024. Alors que le tarif le plus faible est de 2,06€/m³ en progression de 3,4%.

27% DE LA POPULATION

Payent leur eau potable plus de 3€ le m³ en 2025.

Ils étaient

22% en 2024
4% en 2020



Tarif : base 120m³ toutes taxes et redevances comprises



Agir ensemble

pour les personnes en
situation fragile



LA TARIFICATION SOCIALE

La loi Brottes de 2013 permet des expérimentations pour la mise en place d'une tarification sociale. Le dispositif peut se traduire par la gratuité des premiers mètres cubes, la mise en place de tarifs réduits ou progressifs, ou encore par des aides au règlement des impayés. Il peut aussi prendre la forme d'un « chèque eau ». Plusieurs collectivités dont la CEBR et Liffré se sont engagées dans ces démarches.

LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La loi Oudin-Santini autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

7 collectivités territoriales de l'eau potable appliquant le 1% solidarité ont été recensées dans le département.

Ce dispositif est un levier précieux pour la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée. En 2024, il a permis de mobiliser 82 000 € pour la réalisation et la réhabilitation d'ouvrages (puits, forage, réservoir,...) ou pour l'équipement en eau de bâtiments publics (dispensaire, école,...). Ces travaux sont quasi-exclusivement réalisés en Afrique (Burkina Faso, Togo et Madagascar). 1 collectivité envoie des dons vers le Cambodge.

***Agir ensemble
pour aujourd'hui
+ pour demain
pour tous***



Directeur de la publication : Joseph Boivent
2D allée Jacques Frimot, 35000 RENNES
Tél. 02 99 85 50 69 + contact@smg35.fr

www.eau35.fr